

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles Site : www.revenudexistence.org

Lettre de liaison n° 89 Eté 2016

Sommaire

Et si on essayait le revenu universel ? TEDx de Marc de Basquiat à l'échappée d'été, le 28 mai 2016	3
NKM, première candidate du LIBER Articl de François-Xavier Oliveau, administrateur de l'AIRE	5
Audition de Marc de Basquiat au Sénat, le 9 juin 2016 Extrait de l'intervention de Marc de Basquiat devant la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles d'un revenu de base en France, mise en place par le Sénat	6
Le revenu garanti et ses faux amis Article du Monde Diplomatique, juillet 2016	9
La solidarité : une richesse à cultiver Tribune parue dans la revue CFDT n°25, automne 2016	13
Vers un revenu universel Intervention au Grand Orient de France, le 12 juin 2016	17
Revenu Universel : tout comprendre de ce sujet qui monte Interview dans la revue Capital, août 2016	20
Revenu de base : l'avenir de la protection sociale ? Interview dans la revue UNIOPSS de septembre 2016	22
Revenu de base : le cas de la Corse Lettre adressée par l'AIRE à M. Gilles Simeoni, Président du Conseil Exécutif de Corse	24
Directeur de la publication : Eric Boespflug	

Pensez à renouveler votre abonnement : 30 €/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E. L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel: contact@revenudexistence.org - Site: www.revenudexistence.org

Le sujet prend de l'ampleur...

Le revenu de base commence à faire parler de lui. Espérons que cela permettra d'installer un véritable débat de société pour la présidentielle de 2017!

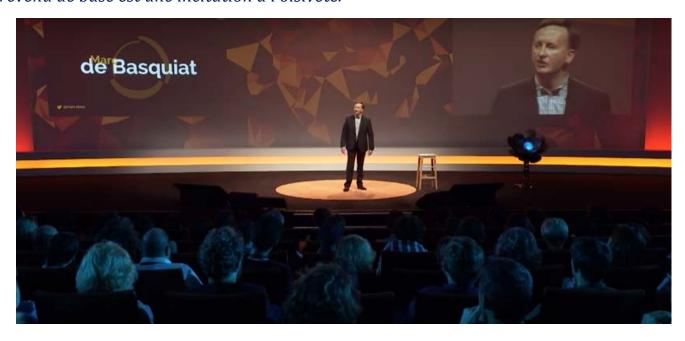
C'est en tout cas le pari fait par les membres du conseil d'administration de l'AIRE, qui s'est réuni le 4 juin dernier. Quatre arguments (parmi d'autres) justifient la mise en place du revenu de base :

- L'argument humaniste. C'est la thèse développée par Thomas Paine il y a plus de 250 ans. Selon Paine, chacun a droit à une rente proportionnelle à l'exploitation de la terre et à la richesse globale qu'elle a permis de créer pour les générations qui nous ont précédés. Cette approche fonde par exemple le revenu de base en Alaska: la rente pétrolière permet le versement d'une somme annuelle de 1200\$ environ par adulte
- L'argument politique. C'est la thèse qui interroge l'avenir de la valeur travail dans une société profondément déstabilisée par le chômage de masse et l'échec des politiques d'intégration menées depuis une trentaine d'années. Avec, en toile de fond, une question : pourra-on un jour revenir au plein emploi? Et, en creux, une multitude d'autres : comment anticiper la finitude de l'emploi classique (48% des jobs pourrait avoir disparu aux Etats Unis d'ici à 2030, du fait de l'automatisation); quel regard porter sur les « bullshit jobs » (qui occupe une part importante de la population active); quel sens donner au travail; comment ne pas ostraciser les chômeurs? De fait, une part croissante de l'humanité est aujourd'hui prise dans la nécessité de se « faire une place au soleil », en acceptant, tout en la dénonçant silencieusement, l'injustice criante de la répartition des richesses : 1% de la population détient actuellement plus de 99% des richesses mondiales. La problématique entre Insiders et Outsiders, que l'on trouve ici dans sa manifestation la plus extrême, se manifeste à bien des égards dans le quotidien des gens.
- Comment considérer les chômeurs, les migrants, les précaires... autrement que comme des citoyens de seconde zone? Qui sont les « gagnants » sinon ceux qui arrivent à concentrer la richesse? Cette dialectique du « dedans » et du « dehors » est celle qui amène chacun à se dire qu'il est finalement plus important de se « faire une place au soleil » (« dedans ») que ...de donner du soleil à tous. En offrant la possibilité de choisir son activité plutôt que de subir un emploi, le revenu de base permet à chacun de répondre à cette question de manière autonome. Il étend radicalement la possibilité de choix réels et quotidiens offerts aux personnes.
- L'argument politique rejoint ici l'interrogation philosophique de Hannah Arendt: comment faire bon usage de sa liberté? Pour Hannah Arendt, la réduction de l'écart entre la pensée et l'action est un horizon indépassable. Associer l'éthique de conviction (« définir le bien commun, en général ») et l'éthique de responsabilité (« trouver les conditions d'exercice du bien commun, à son échelle ») relève d'une tension constructive et permanente. Le revenu de base peut contribuer à alimenter efficacement cette tension entre le penser et le faire, entre l'agir et l'être.
- <u>L'argument social</u>, enfin. Avec le revenu de base, finies les enquêtes, finies les intrusions dans l'intimité, fini le non recours à un droit.

Milton Friedman, Thomas Paine, David Graeber: autant de courants de pensée qui expliquent la très large adhésion que rencontre le revenu de base dans la sphère politique. De Christine Boutin à Dominique de Villepin, en passant par Benoit Hamon et Yannick Jadot: c'est tout le spectre politique qui s'interroge dorénavant sur cet OPNI (Objet Politique Non Identifié), qui, espérons-le, traversera avec éclat la constellation des débats lors de la prochaine présidentielle!

Et si on essayait le revenu universel?

Marc de Basquiat, Président de l'AIRE, est intervenu le 28 mai dernier dans un TEDx à l'échappée volée pour présenter les tenants et les aboutissants du revenu de base auprès d'un public vaste. Pour répondre à leur besoin légitime de compréhension, Marc leur a posé quelques questions simples, notamment pour mettre en défaut l'idée selon laquelle le revenu de base est une incitation à l'oisiveté.



« Bonjour à tous,

Si la France décidait de donner 500 euros tous les mois à chaque adulte, versés automatiquement, sans aucune condition, sans contrepartie, est-ce qu'un nombre important de personnes s'arrêteraient de travailler ? » C'est la question que je vous pose ce matin. Levez bien vos mains, si vous pensez que des gens arrêteraient de travailler si l'Etat leur versait 500 euros par mois.

Maintenant, une deuxième question: « Est-ce que vous, vous arrêteriez de travailler si on vous donnait 500 euros tous les mois ? »

Intéressant... Car on entend que beaucoup suspectent leurs voisins d'être des fainéants qui ne songent qu'à profiter du système, à obtenir le maximum d'allocations pour vivre sans travailler, « alors que moi, par ma vertu et mon labeur, je contribue à la richesse de ce pays ».

Mais, avons-nous conscience de ce que notre gouvernement fait pour éviter que les gens ne profitent du système? Avez-vous déjà lu un formulaire de demande de RSA? C'est le CERFA 15.481. Un jour, quelqu'un dans une administration a eu la bonne idée de tester le

nombre d'erreurs faites dans la saisie de ce formulaire Le résultat est saisissant : 98% des formulaires sont mal remplis. 98% !

Lisez ce formulaire. En particulier la partie « votre situation familiale actuelle ». C'est très intéressant : « A quelle date avez-vous rompu votre vie en concubinage ? »... Et vous savez pourquoi il faut répondre à cette question indiscrète ? C'est pour que l'administration décide si vous avez droit à un RSA complet, 461 euros, ou seulement un complément de 200 euros si votre partenaire a déjà le RSA.

Bref : la règle du jeu ici, c'est de prouver que vous êtes « un vrai pauvre solitaire »!

C'est exactement l'inverse pour l'impôt des plus riches. Avec un gros revenu, on a vraiment intérêt à se marier : le quotient conjugal permet à certains d'économiser 32.000 euros d'impôts, un joli cadeau de mariage du fisc : 2.600 euros par mois, à vie!

Ça, c'est pour ceux qui ont la chance de travailler. Ils ont le plaisir de recevoir tous les mois une fiche de paie. Plus précisément : de recevoir sur leur compte en banque le montant écrit en bas à droite de la fiche de paie. Car honnêtement, qui comprend les 40 à 60 nombres imprimés sur sa fiche de paie ? Et tous les ans, lorsque vous complétez votre déclaration d'impôt, vous êtes à l'aise ? Tout cela est beaucoup trop compliqué! Bien sûr, les ordinateurs s'y retrouvent. Mais le citoyen ? Est-ce qu'il s'y retrouve ? A-t-il le sentiment de comprendre le circuit économique où il est branché ?

Cela fait 12 ans que je me suis révolté contre cette complexité inutile et nocive. Ingénieur, ma vocation est d'améliorer les processus qui fonctionnent mal. J'ai d'abord lu des livres d'économie, pour comprendre d'où venait le problème. Pour ça, c'est assez simple : beaucoup a été écrit sur ce qui ne va pas. Par contre, les propositions concrètes pour améliorer les choses étaient rares. C'est alors que j'ai réfléchi et travaillé de façon approfondie sur l'idée d'un revenu d'existence.

L'idée, c'est que dans un pays riche, comme la France, il est absurde que des gens n'aient pas de quoi vivre dignement. Dans un monde urbanisé, la survie, ce n'est pas avoir un lopin de terre, mais percevoir un revenu régulier. Et pour que cette perception soit digne, elle doit être un droit, pas une aumône.

Voilà: ma proposition, c'est qu'en France, chacun mette en commun un quart de ses revenus. C'est mis dans une caisse commune. Elle existe déjà: c'est le fisc, qui redistribuerait tous les mois, à tous, la même somme. Dans mes calculs pour l'année 2016, cela fait 470 euros pour chaque adulte, 270 euros entre 14 et 18 ans, 200 euros endessous de 14 ans.

Chacun contribue de 25% et reçoit 470. Au global, c'est assez proche du système redistributif actuel, mais tout deviendrait beaucoup plus simple : fiches de paie, impôts, prestations sociales, démarches administratives... C'est un peu plus généreux que le système actuel, mais pas trop, ce qui ne décourage pas de chercher du boulot, ni de payer ses impôts... Et cela ne remplace pas tout ! On conserve en particulier le système de santé, les aides au logement, les retraites et l'assurance chômage...

Cette idée d'un Revenu d'existence est discutée dans le monde entier, avec le soutien du réseau international *Basic Income Earth Network*. Ce sujet est d'actualité, avec la robotisation et la diversité des formes de travail. Il faut réfléchir à de nouvelles formes de protection sociale.

La Finlande devrait lancer une expérimentation l'année prochaine, mais je vous propose de tester le Revenu d'existence dès à présent, chez vous : Vous avez tous déjà joué au Monopoly ? L'idée est d'ajouter une règle au Monopoly : lorsqu'un joueur reçoit de l'argent, il dépose un quart de la valeur sur une cagnotte commune au milieu du plateau. Un joueur à qui on donne le rôle « fisc » prélève régulièrement sur la cagnotte qu'il distribue égalitairement des billets entre tous. Essayez cela à l'occasion, ce *Monopoly fiscalisé*. Vous constaterez que le jeu n'est pas modifié, mais qu'il est plus paisible, qu'il devient rare de faire faillite.

Sur le fond, ce projet pose des questions en termes d'égalité des citoyens, de liberté réelle donnée à chacun pour faire des choix de vie rationnels, et par la fraternité que chacun de nous manifeste en mettant en commun un quart de ses revenus, pour assurer que personne ne tombe en dessous d'un minimum de dignité.

Je crois fermement que chacun de nous cherche à se réaliser, à contribuer par son activité à la vie de sa communauté. La perception d'un revenu ne doit donc en aucun cas être un obstacle au fait de travailler.

Enfin, il faut reconnaître que les revenus que nous apportent nos activités professionnelles, et le patrimoine dont nous disposons, ne dépendent pas uniquement de nos efforts personnels. Ils dépendent aussi beaucoup des autres. Le multimilliardaire Warren Buffet le dit très bien : « Je n'aurais pas réussi de la même manière si j'étais né au Bangladesh et pas aux Etats-Unis! »

En 1795, Thomas PAINE remarquait que la pauvreté n'existe pas dans les peuples premiers, que c'est la civilisation qui crée la pauvreté.

Oui, aujourd'hui, dans un pays riche, nous pouvons vraiment décider collectivement d'abolir la grande pauvreté, en adaptant les règles du jeu économique grâce au Revenu d'existence.

Alors, on s'y met?»

Nathalie Kosciusko-Morizet, première candidate du LIBER

Comment favoriser l'introduction du LIBER dans le programme des candidats à l'élection présidentielle? C'est la tâche à laquelle s'est attelé l'AIRE auprès de Nathalie Kosciusko-Morizet, par l'intermédiaire de l'un de ses administrateurs, François-Xavier Oliveau.

Quand le revenu universel sera devenu une pièce essentielle de tous les systèmes redistributifs, quand on en écrira l'histoire, on se souviendra peut-être que les premiers candidats à l'avoir proposé en France auront été Nathalie Kosciusko-Morizet à droite et Benoît Hamon à gauche lors de la campagne présidentielle de 2017.

Dans les deux cas, l'approche des deux candidats s'inscrit dans une vision de transformation de la société sous l'influence de la révolution numérique. Benoît Hamon justifie l'instauration d'un revenu d'existence en envisageant la fin du travail et lui alloue un montant de 750 € en assumant un coût de financement élevé. Nathalie Kosciusko-Morizet a une vision plus nuancée du sujet, et positionne son revenu universel sans bouleverser les flux de redistribution.

Elle fait également le constat de l'impact de la révolution numérique sur le travail, notamment l'augmentation de la part du travail indépendant et l'inadaptation du droit du travail. Pour elle, « les Français ont compris que nous avions changé de monde. Ils ont compris que le numérique et les multiples applications qui en découlent imprimaient une transformation radicale des modes de vie et de travail. »

Dans ce contexte, le revenu universel est avant tout une réforme fiscale pour la candidate à la primaire de la droite et du centre. Son objectif? « Rendre plus simple et plus juste la fiscalité des particuliers », comme l'explique l'intitulé de la mesure dans son programme, afin d' « émanciper » les personnes. Le revenu universel de NKM est calibré à 470 € par adulte, financé par une « flat tax » de l'ordre de 20%. Pour la famille, le revenu universel est de 200 € par enfant et 270 € par adolescent (de 14 à 17 ans), afin de « rebâtir une politique familiale ». Comme l'explique la

candidate: « Si vous additionnez tout ça, ça ne change pas fondamentalement les situations des uns et des autres, mais en revanche ça fait un système beaucoup plus lisible et un système dans lequel il n'y a pas d'effet de seuil ».

Les habitués du sujet auront reconnu, trait pour trait, le « LIBER » proposé par Marc de Basquiat et Gaspard Koenig. La similitude est complète, non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan philosophique. L'AIRE et Génération Libre ont en effet largement contribué à la réflexion de NKM, en participant d'abord à une réunion de travail avec ses équipes fin mai 2016, où était également présent le MFRB. Un débat particulièrement animé, qui a vu s'échanger les arguments classiques des « pour » et des « contre », et lors de laquelle candidate s'est montrée la particulièrement intéressée par le sujet. Des échanges beaucoup plus techniques ont suivi, permettant à son équipe de campagne de comprendre et valider le bouclage économique de la mesure avec l'aide de Marc de Basquiat et de l'équipe de l'AIRE.

Le résultat ? La mise en œuvre du LIBER dans un programme présidentiel dès 2016. Personne n'aurait parié dessus quand la mesure a été proposée par ses concepteurs en 2014. Une heureuse surprise qui traduit à la fois l'évolution rapide du débat public sur le sujet, mais aussi l'efficacité et la crédibilité du travail de fond effectué par l'AIRE.

Audition de Marc de Basquiat au Sénat, le 9 juin 2016

Auditionné dans le cadre de la commission sénatoriale dédiée à l'analyse des formes possibles du revenu de base en France, Marc de Basquiat s'est exprimé, le 9 juin dernier devant les Sénateurs, sous la présidence du sénateur Jean-Marie Vanderenberghe. Nous publions ici les principaux éléments de son intervention.

Daniel Percheron, rapporteur. -Nous accueillons pour notre première audition M. Marc de Basquiat, président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE). Comme le disait Einstein, « une idée, vous savez, c'est si rare!». Nous tenons une idée rare, le revenu de base. Les Suisses ont dit « non » au revenu d'existence pour tous et la Fondation Jean Jaurès a publié des chiffres qui devraient exclure a priori tout débat, mais les idées existent dans la République française, la plus sociale des pays avancés. Que signifie un revenu d'existence pour toutes et tous, un revenu de base, universel, inconditionnel?

M. Marc de Basquiat, président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE):

Si le revenu de base peut sembler une question simple, il soulève des questions d'une redoutable complexité.

L'AIRE a été créée il y a 27 ans par l'académicien Henri Guitton et le professeur Yoland Bresson, auguel j'ai succédé à son décès en 2014. Elle rassemble une grande diversité d'experts et de représentants de la société civile: l'ancien ministre Lionel Stoleru, le sociologue Alain Caillé, fondateur de la Revue du MAUSS, le philosophe Jean-Marc Ferry, auteur en 1995 de l'Allocation universelle - Pour un revenu de citoyenneté, l'économiste Claude Gamel, le père Louis-Marie Guitton, responsable de l'Observatoire socio-politique du diocèse de Fréjus-Toulon, l'ancien grand-maître du Grand-Orient de France Guy Arcizet, Monde le d'ATD-Quart responsable l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » Patrick Valentin, l'entrepreneur Michel Meunier, ancien président du Centre des jeunes dirigeants (CJD), entre autres.

Je suis ingénieur, directeur de projets de transformations dans un grand groupe français, et depuis 2011 titulaire d'un doctorat en économie sur le financement d'une allocation universelle en France. La même année, j'ai travaillé avec le CJD sur les propositions « Objectif Oïkos », que vous connaissez bien. La première proposition était une

allocation universelle de 400 euros par mois. En 2012 et 2013, j'ai participé à la création du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB), espace rassemblant toutes les sensibilités philosophiques et politiques dans des actions de terrain. Je suis membre du réseau international Basic Income Earth Network (BIEN). En 2014, j'ai publié le rapport Liber, un revenu de liberté pour tous, en partenariat avec le think tank « Génération libre », de Gaspard Ce Koenig. rapport explique pédagogiquement et concrètement le revenu d'existence, et plus techniquement comment la fonction redistributive actuelle de notre pays peut être optimisée.

Au sein de l'AIRE, nous partageons quelques convictions fortes : dans tous les pays, le niveau du revenu d'existence dépend du niveau de développement collectif du pays - ou capital collectif accumulé : le multimilliardaire Warren Buffet reconnaît ainsi qu'il n'aurait pas réussi de la même manière s'il était né au Bangladesh.

Selon Yoland Bresson, le niveau de revenu provenant de ce capital commun en France correspondrait à un budget de 14 % du PIB. Selon lui, « l'économie risquerait de se venger » si le montant fixé est trop élevé. Le revenu de solidarité active (RSA), principale prestation de garantie du revenu en France, peut servir de repère minimal du revenu d'existence : 461 euros par mois pour une personne seule - une fois déduit le forfait logement; multiplié par 50 millions d'adultes et un budget moindre pour les mineurs, on arrive à 15 % du PIB.

Chacun cherche à se réaliser et à contribuer à la vie de sa communauté; le travail, s'il est choisi en lien avec ses aspirations profondes, est un formidable moyen d'épanouissement. La perception du revenu ne doit pas être un obstacle au fait de travailler – ce qui est le cas aujourd'hui. Le revenu d'existence serait un peu plus favorable que le RSA actuel mais il ne découragerait pas à chercher du travail ni à payer l'impôt. Dans une logique émancipatrice de liberté réelle pour chacun d'un choix de vie rationnel, le revenu d'existence est individuel. La théorie des

échelles d'équivalence estime qu'un couple - marié, pacsé ou concubin - ne reçoit que 1,43 fois le RSA d'une personne seule. On ajoute alors 200 euros au titre du RSA. Mais ce dispositif génère contrôles et stratégies de dissimulation d'une vie commune ; ce n'est pas à l'honneur de notre République. Laissons la liberté aux citoyens de s'associer et d'optimiser leur existence selon ce qui fait sens pour eux.

Depuis toujours, le débat sur le revenu d'existence se centre sur la somme d'argent distribuée, alors que l'enjeu majeur serait de savoir d'où vient l'argent. Ce sujet est en réalité une réforme fiscale. Le revenu d'existence n'est qu'un socle : on conserve le système de santé, les aides au logement, les retraites, l'assurance chômage, les aides relatives au handicap ou à la dépendance. Le rapport de la Fondation Jean Jaurès où les propos de certains ultralibéraux qui proposent de démanteler la protection sociale sont pour nous irrecevables.

Dans notre système socio-fiscal actuel, nous avons trois logiques totalement distinctes : des prestations universelles financées par l'impôt - santé, éducation, police, justice... - le revenu d'existence est de même nature ; des assurances sociales comme les prestations retraite, l'assurance chômage et la prévoyance, dont le montant dépend des cotisations ; des prestations de solidarité ciblées, comme le logement, le handicap. Ne mélangeons pas les trois catégories.

Pour modéliser les effets du revenu d'existence que nous proposons, nous avons réalisé un nuage issu d'une micro-simulation de 450 000 familles, développée par Thomas Piketty: c'est le schéma qui est actuellement projeté.

Actuellement, selon la taille de la famille, les mécanismes à l'œuvre diffèrent, avec une fonction de redistribution implicite, dont les Français sont peu conscients. La moyenne du nuage s'approche d'une ligne droite; tous les mécanismes de redistribution se compensent plus ou moins: certains acteurs sont davantage contributeurs, d'autres bénéficiaires. On constate néanmoins que les jeunes sont systématiquement moins aidés que les autres.

Nous avons donc imaginé une représentation graphique plus simple, formalisant un système redistributif avec des regroupements par orientation, avec une courbe unique par configuration familiale. La progressivité de la redistribution est calée sur le système actuel, tout en éliminant les incohérences et les iniquités. Avec notre système, les montants sont à peine supérieurs pour une personne seule, mais, du fait de l'individualisation, ont un effet de gain assez marqué dans une configuration familiale plus large. Les aides au logement demeurent, même si on

pourrait les améliorer, et s'ajoutent au revenu d'existence. Si on compare les résultats obtenus au regard du seuil de pauvreté, on s'aperçoit que les montants proposés restent inférieurs à ce seuil de pauvreté, ce qui reste dans la continuité du système actuel. Certes, la loi pourrait augmenter le niveau pour que chacun arrive au seuil de pauvreté, mais c'est un autre débat; en tant que centre d'expertise, l'AIRE ne se positionne pas sur le niveau mais sur la méthode.

Une fois le mécanisme mis en place, tous les revenus sont traités à l'identique, quel que soit le type de contrat de travail. Le moindre revenu est éligible à des prélèvements - les mêmes pour tous - réalisés sur le compte fiscal « impots.gouv.fr », abondé chaque mois d'un montant de revenu d'existence mensuel, sorte de crédit d'impôt, venant en déduction de l'impôt. Chaque mois, selon son niveau d'activité, la personne recevra donc un complément de revenu ou devra s'acquitter d'un impôt. Cette dynamique automatique, simple, devra être complétée par une fiscalité annuelle complémentaire, qui peut prendre différentes formes, sur la pertinence desquelles nous ne nous prononçons pas: surtaxe sur les hauts revenus, fiscalité sur le patrimoine, TVA...

Grâce à un revenu d'existence fixé à 470 euros pour les adultes, 200 euros pour les enfants de moins de 14 ans et 270 euros pour les enfants de 14 à 18 ans, et cette mécanique fiscale automatique, on peut remplacer de nombreux mécanismes incorporant de la redistribution. On les synthétise pour en faire un mécanisme compréhensible, automatique et équitable.

Quelles mesures pourrait-on à terme supprimer ou simplifier, sachant que toutes peuvent être discutées? Vous avez devant vous un tableau simplifié sur le bouclage budgétaire avec cinq étapes possibles pour instaurer un revenu d'existence.

Première étape: plusieurs prestations sociales sont financées par les revenus du travail, comme pour la santé, ce qui introduit un biais important dans le système redistributif: les retraités et les revenus financiers y contribuent assez peu. Nous pourrions donc basculer le maximum de ces cotisations non contributives vers un prélèvement fiscal sur une assiette très large de type CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Cette réforme peut être engagée immédiatement indépendamment du reste, car elle suit sa logique et a ses difficultés propres. Cette étape assainit le système redistributif.

Deuxième étape : la politique familiale rassemble un ensemble de dispositifs, de transferts monétaires via les familles en fonction du nombre, de l'âge des enfants, des revenus et du statut marital des parents. Notre réforme remplacerait huit dispositifs par une allocation forfaitaire par enfant dès le premier enfant, variable avec l'âge. Ces allocations de 200 euros pour un enfant de moins de 14 ans et de 270 euros pour un jeune de 14 à 18 ans seraient financées par un prélèvement de type CRDS de 3 % environ.

La réforme des minimas sociaux, proposée par le troisième scénario du rapport du député Christophe Sirugue présenté le 18 avril dernier, créée une « couverture socle commune », éventuellement complétée par des compléments de soutien pour les personnes âgées ou handicapées ou en insertion, avec une logique de droits et devoirs. Cette couverture socle est un élément constitutif, par nature, du revenu d'existence. On remplacera alors cette couverture socle, mécanisme social, en dispositif fiscal.

L'impôt sur le revenu, dans sa forme actuelle, est le premier outil redistributif du système fiscal français, puisqu'il réalise des transferts verticaux ou horizontaux, ponctuels, au gré des multiples niches fiscales. Mais, alors que les minima sociaux et autres prestations sociales réalisent des transferts vers les plus modestes, l'outil fiscal poursuit cette mission entre les classes moyennes et les plus aisées. Nous réaliserons un *reengineering* de cet ensemble de règles complexes, qui génère de nombreuses frustrations et tentatives de fraude.

La couverture socle commune, créée par le troisième scénario du rapport Sirugue, pourra évoluer vers une forme fiscale, sous forme d'un crédit d'impôt mensuel, accordé sous condition de ressources. Le quotient conjugal, qui réduit parfois largement d'impôt des couples dont les revenus sont très différents, serait avantageusement remplacé par une individualisation simultanée de l'impôt et des prestations. Ainsi, un conjoint sans aucun revenu pourrait demander à recevoir la couverture socle commune fiscale tandis que l'autre acquitterait un impôt en fonction de ses revenus : plutôt qu'instaurer un quotient conjugal avec des effets compliqués et parfois inéquitables, on pourrait donner le RSA au conjoint sans revenu, par une complète individualisation.

Nous instaurons donc un impôt universel de redistribution du revenu, où chacun contribue à environ 21 % de ses revenus, dès leur perception, diminué du crédit d'impôt mensuel de 470 euros. En contributions nettes, cela coûterait donc 293 milliards d'euros, ce qui est un chiffre colossal! Mais notre micro-simulation calcule si chaque famille

est bénéficiaire ou contributrice nette : il en résulte que le total des contributions nettes - et donc des bénéfices nets - s'élèverait en réalité à 110 milliards d'euros, et non à 293 milliards d'euros.

Le dispositif proposé est simple, sous forme d'un crédit d'impôt individuel et mensuel, conjugué à un impôt proportionnel et à un autre impôt dont la forme reste à définir. La complexité vient davantage du démontage des nombreux systèmes redistributifs actuels. Selon les économistes, l'effet revenu du RSA est très limité. Peu de personnes choisissent volontairement cette frugalité. Α l'inverse. l'élimination de tous les effets de seuil actuels abaisse considérablement l'effet de substitution. Le travail paie; cela devient évident pour tous. Cette proposition, d'un point de vue microéconomique, incite fortement à travailler, même à temps très partiel.

Pour répondre à la crainte d'un afflux d'immigration dû à l'effet d'aubaine, nous proposons de conserver les règles prévues pour le RSA, qui ne peut être octroyé qu'à des personnes justifiant de cinq ans de résidence régulière en France.

Les gagnants et les perdants sont induits par la disparition des dispositifs redistributifs actuels, parfois implicites : ainsi, les retraités contribuent peu au financement de la protection sociale, tandis que les parents modestes d'un seul enfant sont très peu aidés. Certains effets sont intrinsèques au dispositif les couples à bas revenus sont structurellement gagnants à une prestation individualisée - d'autres dépendent du choix de la fiscalité complémentaire. Actuellement, certains bénéficient d'un système social généreux, d'autres non. Sa complexité incite chacun à suspecter son voisin de profiter du système. Le pari de la transparence et de l'universalité des règles fiscales et sociales est à la base du consentement à l'impôt. On contribue plus volontiers à un programme compréhensible qu'à un « machin » flou qu'on suspecte d'alimenter des avantages particuliers dont on est exclu.

L'intérêt transpartisan d'un revenu de base est réel; il est techniquement possible; votre assemblée montre qu'un consensus est possible sur des enjeux fondamentaux. L'AIRE espère que votre mission demandera à l'unanimité, au prochain Gouvernement, de mettre en place dès le début du quinquennat les premières étapes menant à l'instauration effective d'un revenu d'existence en France.

Le revenu garanti et ses faux amis

Le Monde Diplomatique a offert à ses lecteurs, au cours de ce mois de juillet, un article donnant un bel aperçu des justifications politiques du revenu de base. Nous le reproduisons ici. Par Mona Chollet.

« Du Forum économique de Davos à la Silicon Valley en passant par les assemblées du mouvement Nuit debout en France, le revenu de base est sur toutes les lèvres depuis quelques mois. La Finlande affirme vouloir l'instaurer ; les Suisses ont voté sur le sujet en juin. Mais, entre l'utopie émancipatrice que portent certains et la réforme limitée que veulent les autres, il y a un monde...

« Parler d'instaurer un revenu garanti sans préciser ce que l'on entend par là revient à discuter de l'adoption d'un félin sans dire si on pense à un chaton ou à un tigre », remarque M. Olli Kangas, directeur de recherche de Kela, l'institut finlandais de protection sociale (1).

Or, depuis quelques mois, l'idée rencontre de plus en plus d'écho en Europe et au-delà ; et ses partisans de la première heure ne peuvent se défendre de l'impression de voir des chatons, des tigres et diverses créatures hybrides bondir en tous sens devant leurs yeux ahuris.

Certes, sur une définition minimale du revenu de base, tout le monde s'entend.

Chaque individu recevrait de la collectivité, de sa naissance à sa mort, sans condition ni contrepartie, une somme régulière, cumulable avec ses autres revenus, dont ceux tirés d'un travail.

Dans les versions de gauche, on imagine un montant proche du salaire minimum (2), assez élevé pour couvrir les besoins de base (autour de 1 000 euros), ce qui permettrait de refuser un emploi jugé inintéressant, nuisible et/ou mal payé (3). Il s'agit de reconnaître les diverses formes que peut prendre la contribution de chacun à la société : travail rémunéré ou non, formation — avant l'entrée dans la vie active ou pour une reconversion —, aide à ses proches, investissement associatif, création, etc. L'un des défenseurs actuels de cette version en France (4), Baptiste Mylondo, l'associe à des mesures drastiques de réduction des inégalités: impôt sur le revenu fortement progressif, taxe sur le patrimoine, instauration d'un revenu maximum (avec une échelle de un à quatre) (5).

Alliances transpartisanes

À l'autre extrémité du spectre, dans la version libérale — théorisée par l'économiste américain Milton Friedman (1912-2006) (6) —, le montant est trop faible pour que l'on puisse se passer d'emploi. Au lieu de renforcer le pouvoir de négociation des

salariés, le revenu de base fonctionnerait alors comme une subvention aux employeurs, qui seraient tentés de baisser les salaires. Et il ferait office de « solde de tout compte » en se substituant aux prestations sociales existantes (assurance-maladie, chômage, famille, vieillesse).

En somme, l'outil peut être mis au service de visions du monde et de projets de société aux antipodes les uns des autres. « On nous traite tantôt de libéraux, tantôt de communistes », soupirent Mme Nicole Teke et M. Yué Yin, membres du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB), fondé en 2013 et fort de quelque neuf cents adhérents.

Vers lequel de ces pôles le débat penche-t-il aujourd'hui? Curieusement, les analyses divergent : certains ne voient que des chats, et d'autres, que des tigres.

À droite, l'ingénieur Marc de Basquiat, l'un des principaux théoriciens de l'idée en France, observe : « Deux sondages réalisés à un an d'intervalle parmi les militants des partis politiques montrent que l'idée est de plus en plus connotée "de gauche". C'est très ennuyeux, car si elle est perçue comme une lubie de gauchistes, il sera encore plus difficile de la faire progresser. »

Les assemblées de Nuit debout, qui ont abondamment débattu du revenu de base et de ses mérites comparés avec le salaire à vie théorisé par Bernard Friot (7), n'ont pas arrangé ses affaires...

Même contrariété, mais pour des raisons opposées, chez Mme Corinne Morel Darleux, membre du secrétariat national du Parti de gauche (PG). Elle a découvert le revenu garanti il y a environ huit ans, avec Mylondo, au sein du Mouvement Utopia (transversal aux Verts et au PG):

« Pour moi, cela reste l'idée la plus subversive du champ politique. Sauf qu'aujourd'hui, je la vois reprise partout sous une forme qui la vide de son sens. » De fait, les expérimentations très médiatisées mises en chantier aux Pays-Bas et en Finlande, par exemple, n'ont rien de révolutionnaire. Dans la vingtaine de villes néerlandaises qui l'envisagent, il s'agit plutôt de « réformes de l'aide sociale inspirées par certains principes du revenu de base », indique l'économiste Sjir Hoeijmakers.

À Helsinki, le Parti du centre, au pouvoir depuis avril 2015, a fait campagne en faveur du revenu de base. Il y voit un moyen d'améliorer l'efficacité de la protection sociale dans un contexte d'austérité et de relancer l'activité en poussant les bénéficiaires de l'aide sociale vers le marché du travail. Cumulable avec un emploi, le revenu de base permettrait de supprimer les trappes à inactivité, c'est-à-dire le risque que la reprise d'un travail rémunéré aboutisse à une baisse de revenus en faisant perdre des prestations sociales.

Le principe est largement soutenu par la population, ainsi que par les Verts et l'Alliance de gauche. Un rapport définitif doit permettre de lancer début 2017 une expérimentation de deux ans, mais les premiers éléments rendus publics montrent que l'ambition a été revue à la baisse. Le projet-pilote ne prévoit qu'un revenu de 550 euros, cumulable avec l'aide au logement et versé à dix mille personnes.

« L'esprit est très différent de celui du référendum suisse », insiste l'économiste Otto Lehto, membre de la section finlandaise du Basic Income Earth Network (Réseau mondial pour le revenu de base, BIEN). « Il n'est question ni de lutter contre la pauvreté ni d'instaurer un droit au revenu, et encore moins de se libérer de l'emploi. »

Encore peu nombreux et souvent isolés au sein de leurs milieux ou de leurs formations politiques, les partisans français du revenu de base travaillent ensemble, tout en restant lucides sur ce qui les sépare.

« J'aime beaucoup Baptiste [Mylondo], mais c'est un idéaliste, déclare de Basquiat. Et puis, vouloir limiter les écarts de revenus à une échelle de un à quatre, c'est tout de même un grand coup porté aux libertés! »

Ancien proche de M. Nicolas Sarkozy, le député Frédéric Lefebvre (Les Républicains), candidat à la primaire de son parti pour la présidentielle de 2017, raconte comment M. Julien Bayou, porte-parole d'Europe Écologie - Les Verts (EELV), l'a emmené discuter du revenu de base avec un sans-abri hébergé dans un squat de l'association Jeudi noir.

En janvier 2016, à l'Assemblée Nationale, il a également défendu avec sa collègue socialiste Delphine Batho, dans le cadre de l'examen de la loi pour une République numérique, des amendements

demandant au gouvernement de présenter au Parlement un rapport sur la faisabilité d'un revenu de base.

« J'assume totalement l'aspect transpartisan de cette démarche, commente Mme Batho. Les partis ne produisent plus une seule idée nouvelle. L'essentiel se passe en dehors d'eux. Et ce sujet clive autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais nous devons travailler à créer des majorités d'idées. »

Parmi nos interlocuteurs, aucun ne prône ouvertement un démantèlement de la protection sociale actuelle.

Pas même M. Lefebvre ni Gaspard Koenig, fondateur du think tank libéral « Génération libre ». S'il se veut « ni de droite ni de gauche », le MFRB précise dans sa charte qu'un revenu de base « ne doit pas remettre en cause les systèmes publics d'assurances sociales, mais compléter et améliorer la protection sociale existante ».

Il pourrait remplacer certaines prestations du régime de solidarité financé par l'impôt, comme le revenu de solidarité active (RSA), mais personne ne prétend toucher au régime assurantiel financé par la cotisation (retraites, chômage, assurance-maladie). Seules les allocations familiales seraient remplacées par un revenu de base versé à chaque enfant, d'un montant moindre que celui des adultes.

Une exception : dans un rapport publié en mai (8), la Fondation Jean-Jaurès, proche du Parti socialiste (PS), propose trois scénarios de financement qui, inspirés par le souci de « ne pas générer d'endettement supplémentaire », impliquent tous d'éviscérer sans complexes la Sécurité sociale. Le premier prévoit de distribuer à tous les adultes 500 euros par mois, en échange du démantèlement de l'assurance-maladie et de l'assurance-chômage ; le deuxième — jugé le plus crédible par les auteurs —, avec 750 euros, « recycle » aussi les prestations retraite. Le troisième, avec un montant de 1 000 euros, fait de même, mais prévoit des prélèvements supplémentaires.

Atterré, Jean-Éric Hyafil, membre du MFRB qui prépare une thèse en économie sur le revenu universel, a dénoncé les « *grosses bêtises* » contenues dans ce rapport lors d'un débat avec Jérôme Héricourt, coordinateur du groupe de travail de la fondation, le 26 mai 2016.

« Un revenu de base est parfaitement compatible avec une protection sociale et une dépense publique fortes ! », a-t-il martelé.

Embarrassé, Héricourt a répondu que les auteurs du rapport ne voyaient pas dans le revenu de base « la bonne solution aux problèmes du XXIe siècle », mais

qu'ils n'avaient pas voulu le préciser dans le document, rédigé « dans un esprit de neutralité ». De sorte que leurs scénarios élaborés sans conviction ont été repris dans la presse comme des préconisations......

Une même somme pour chacun, quelle que soit sa situation: tous les partisans du revenu de base s'entendent pour mettre fin à l'intrusion dans la vie privée qu'implique le régime de solidarité actuel, dont les prestations sont soumises à condition (de revenus, de situation familiale...).

« Que l'on paie des gens pour aller compter les brosses à dents dans la salle de bains des bénéficiaires du RSA afin de s'assurer qu'ils ne vivent pas en concubinage (9), alors qu'ils veulent juste manger à leur faim, c'est insupportable », estime de Basquiat.

Même discours chez Koenig: « Il faut lutter contre la pauvreté de manière plus efficace et moins paternaliste, en donnant aux gens le minimum dont ils ont besoin sans s'immiscer dans leur vie privée ou vérifier leur attachement à la valeur travail. »

Les économies que permettrait le passage à l'inconditionnalité contribueraient en outre au financement d'un revenu de base.

M. Lefebvre souligne:

- 1. le coût que représentent actuellement « la production des normes, l'accompagnement du public, la vérification, la sanction ».
- 2. Mais aussi le « cercle vertueux » d'économies qu'engendrerait la mesure : « Moins de délinquance, moins de dépenses de santé, un meilleur niveau d'instruction... »
- 3. Contrairement aux autres personnalités de droite qui s'en sont emparées, il prône un montant situé dans une fourchette haute, « entre 800 et 1 000 euros », dit-il. (mais il mélange la solidarité et l'assurance)

Un mélange d'audace et de frilosité

On doit au philosophe belge Philippe Van Parijs la réactivation du concept en Europe, sous le nom d' « allocation universelle », au début des années 1980. Lui-même ancien adhérent dans son pays du parti Écolo, il estime que la possibilité laissée à chacun d'organiser sa vie et son travail bouscule les habitudes de pensée à la fois de la droite et de la gauche.

« Lors d'une intervention devant le Parti libéral flamand, raconte-t-il, j'ai demandé : "Qui pense que la liberté est une valeur centrale ?" Tout le monde a levé la main. J'ai ajouté : "Maintenant, qui pense qu'elle devrait être réservée aux riches ?" Inversement, une

rencontre avec des militants grecs, espagnols et italiens de Syriza, Podemos et Rifondazione Comunista à Bari, dans les Pouilles, a été l'occasion de se demander si la gauche n'avait pas tort de se cantonner à la défense de l'État et de l'égalité, et d'abandonner la liberté à la droite. »

Évidemment, des différences fondamentales demeurent : Koenig et de Basquiat, qui ont élaboré un projet commun, cherchent à lutter contre la pauvreté, mais pas contre les inégalités (10).

Ils prônent un impôt négatif (allocation) de 450 euros par adulte et 225 euros par enfant, financé par un impôt à taux unique de 23 % sur tous les revenus (11).

Pour limiter l'effet antiredistributif de ce type d'impôt, ils envisagent un renforcement des prélèvements sur le patrimoine, la fin des exonérations sur les revenus fonciers et financiers...

« Cela ne changerait quasiment pas l'équilibre actuel de la redistribution en France, explique de Basquiat. Les riches toucheraient un tout petit peu moins et les pauvres, un tout petit peu plus. Mais :

- 1. on rationaliserait le système ;
- 2. on mettrait fin à la stigmatisation et au paternalisme ;
- 3. on supprimerait les effets de seuil et de trappe ;
- 4. et on lutterait efficacement contre la grande pauvreté. »

Ils se fondent sur une définition « absolue » et non « relative » de la pauvreté, laquelle, estime Koenig, serait une définition « jalouse » : « Cela ne devrait pas vous importer que d'autres deviennent très riches, tant que vous avez le sentiment de bien vivre. »

Quels autres arguments justifieraient l'instauration d'un revenu de base ?

Tous nos interlocuteurs invoquent le nombre d'emplois appelés à disparaître du fait de l'automatisation et de la numérisation.

En Suisse, les auteurs de l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel » ont défilé dans les rues déguisés en robots clamant leur désir de travailler à la place des humains.

Un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tempère toutefois les conclusions d'études antérieures qui prédisaient un « chômage technologique » massif : il estime que seuls 9 % des emplois « présentent un risque élevé d'automatisation », tout en prévenant que « les travailleurs moins instruits » sont les plus exposés (12).

« Neuf pour cent, ce serait déjà énorme, commente Hyafil. Surtout ajouté à notre niveau de chômage actuel! Pour autant, je ne crois pas aux discours sur la "fin du travail". La transition écologique, par exemple, crée beaucoup d'emplois.

Comme le dit l'économiste Jean Gadrey, viser moins de croissance n'implique pas forcément moins d'emplois, au contraire! Mais il faut pouvoir se soucier de leur qualité, et non de leur quantité.

Et, même avec le plein-emploi, il nous faudrait un revenu de base pour que chacun puisse choisir son travail et non le subir. » ([HL).

Le pamphlet de l'anthropologue américain David Graeber, figure du mouvement Occupy Wall Street, contre les *bullshit jobs* (les « boulots à la con », sans intérêt ni utilité sociale), a connu un retentissement significatif (13).

Autre partisan du revenu de base, l'ancien ministre des finances grec Yanis Varoufakis juge la possibilité de refuser un travail « essentielle à la fois pour une société civilisée et pour un marché de l'emploi qui fonctionne bien (14) ».

Il s'agit aussi de sécuriser les parcours de vie à l'heure de la précarité généralisée.

Avec le risque d'entériner le déséquilibre de la répartition des richesses entre salaires et profits.

C'est flagrant quand M. Lefebvre cite en exemple l'Earned Income Tax Credit, par lequel, aux États-Unis, l'État complète les revenus de certains travailleurs pauvres.

Autre écueil : que le revenu de base laisse libre cours au démantèlement du droit du travail et des conquêtes salariales entamé par des entreprises comme Uber (15).

« Il faut construire un nouveau compromis social, plus adapté à notre époque que celui hérité de la Libération, sans pour autant que le revenu de base devienne la béquille de l'uberisation », résume Mme Batho.

Mais comment s'en assurer?

Tout dépend du pouvoir de négociation que donnerait aux travailleurs le montant de leur revenu garanti, ainsi que des prélèvements et de la redistribution des richesses opérés par ailleurs.

Or, sur ces sujets, la frilosité de nombreux partisans du revenu de base contraste avec l'audace de l'idée qu'ils portent.

Van Parijs plaide pour une instauration progressive, en commençant par un montant faible; mais, objecte Mylondo, « rien ne garantit qu'un montant bas serait augmenté par la suite ». Le MFRB vante les mérites émancipateurs de la mesure, le « changement de paradigme » qu'elle permettrait, mais se félicite de tous les projets, y compris ceux qui préconisent un montant faible — autour du RSA actuel.

L'association a même travaillé avec la très conservatrice Christine Boutin, présidente du Parti chrétien-démocrate, lorsqu'elle proposait un revenu de base de 400 euros.

Un positionnement cohérent avec l'apolitisme revendiqué du mouvement, mais rédhibitoire pour Mylondo, qui n'y a jamais adhéré.

Plutôt « rien du tout qu'un revenu de base au rabais » : « Je ne suis pas un inconditionnel du revenu inconditionnel », dit-il.

Mme Morel Darleux, elle aussi, se défend de tout « fétichisme ».

S'agissant du financement, l'argument du « réalisme » et du « pragmatisme » traduit un certain fatalisme face à l'état du rapport de forces social et politique.

Le MFRB participe à la campagne « Quantitative Easing ("assouplissement quantitatif") pour le peuple », qui milite pour que la Banque centrale européenne (BCE) mette son initiative de création monétaire directement au service des citoyens plutôt qu'à celui des banques privées.

Il y voit l'occasion de jeter les bases d'un revenu universel européen. La BCE n'écarte d'ailleurs pas un tel recours à la « monnaie hélicoptère », déversée sur tous pour relancer la consommation.

Mais le MFRB se montre beaucoup plus prudent sur le front des inégalités. Hyafil juge inutile de « taper sur les plus riches », sous peine d'accroître encore l'évasion fiscale, et revendique une approche « consensuelle », « centriste », dans le souci de rassembler.

« À la Libération, les patrons faisaient profil bas parce qu'ils avaient collaboré; ce n'est plus le cas! », remarque Mme Martine Alcorta, viceprésidente EELV du conseil régional d'Aquitaine, qui prépare une expérimentation du revenu de base.

De Basquiat estime qu'avant de pouvoir rassembler une majorité autour d'un revenu garanti de gauche il faudra « une guerre ou deux ».

L'hypothèse d'une lutte enfin efficace contre la fraude fiscale (16), souhaitée par beaucoup de partisans de la mesure, le fait sourire : « S'il existait une volonté réelle d'y mettre fin, on y serait parvenu depuis longtemps! »

Comme tout projet progressiste, le revenu garanti dans sa version de gauche se heurte à l'absence d'un pouvoir en position de le mettre en œuvre.

S'y ajoute, au fur et à mesure que le principe se popularise, un risque croissant de dénaturation.

Même si l'hypothèse d'un revenu de base suscite encore, pour l'essentiel, l'indifférence ou la réprobation, elle semble apparaître à certains comme une planche de salut commode à la veille des échéances — législatives et présidentielle — de 2017, dans un contexte de pénurie d'idées nouvelles et de discrédit de l'action politique.

Ce printemps, en pleine bataille autour de la « loi travail », M. Guillaume Mathelier, maire socialiste d'Ambilly (Haute-Savoie) et auteur d'une thèse sur le revenu universel, indiquait que le premier secrétaire du PS, M. Jean-Christophe Cambadélis, bien que luimême sceptique, l'avait chargé de « faire monter le sujet » au sein du parti.

Quant au premier ministre Manuel Valls, il a déclaré sur Facebook, le 19 avril, vouloir « ouvrir le chantier du revenu universel », avant d'ajouter aussitôt qu'il ne s'agirait pas d'une allocation « versée à tous », car « cela serait coûteux et n'aurait aucun sens ». Autrement dit : le revenu universel, pourquoi pas, mais à condition qu'il ne soit pas ... universel.

Quoi qu'il en soit, comment espérer asseoir la légitimité d'un droit au revenu dans une société étranglée par l'austérité, matraquée de discours bilieux sur l'« assistanat », et où la vision du travail reste dominée, comme le dit M. Mathelier, « par le mythe du péché originel » ?

Mme Morel Darleux invite à se défier de toute précipitation :

« S'il s'agit de réclamer des mesures urgentes, je préfère insister sur la revalorisation du smic ou sur la titularisation des précaires de la fonction publique.

Sur ces sujets, on est dans la reconquête, alors que le revenu de base, c'est de la conquête.

Les débats qu'il suscite me paraissent d'ailleurs aussi intéressants que sa mise en œuvre. Le voyage compte autant que la destination!

Il suffit d'évoquer l'idée pour lancer des discussions passionnées sur ce que nous voulons faire de nos vies, sur l'organisation de la société... »

Prendre le temps de mener la bataille culturelle et politique : peut-être le meilleur moyen de s'assurer qu'une fois introduit dans le salon le chaton ne se transformera pas en tigre prêt à dévorer ses propriétaires.

(et pendant ce temps, les vrais pauvres et leurs enfants, pas leurs représentants auto désignés, peuvent souffrir...)

Mona Chollet

La solidarité, une richesse à cultiver

Le revenu de base contribue-t-il au respect des Droits de l'Homme? C'est à cette question que s'est attaché de répondre Marc de Basquiat à l'Université d'été de la CFDT, puis dans le cadre de la tribune que nous reproduisons ci-dessous (La Revue CFDT n°25).

Malgré sa vocation de protection universelle, notre système de redistribution n'assure pas la subsistance de chacun de nous, contrairement à ce que prescrit la Déclaration des Droits de l'Homme. Cependant, l'instauration d'un revenu universel d'existence seraitelle possible ? Assurément oui, pour Marc de Basquiat.

Dans l'état actuel de notre législation, il est possible de mourir de faim tout en étant convenablement logé, instruit et soigné.

En effet, depuis l'adoption en octobre 2015 de la Protection Universelle Maladie (PUMa), l'accès au système de santé est garanti à chacun, quelle que soit sa situation familiale et professionnelle, ainsi que le niveau de ses cotisations antérieures. En 2007, la loi DALO avait inscrit l'obligation faite au préfet de chaque département de reloger ou héberger les personnes privées d'un logement décent. Et depuis 1959, l'instruction publique est obligatoire de 6 à 16 ans.

Par contre, assurer la subsistance de tous les citoyens n'est pas formellement inscrit dans la loi. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) impose en effet une obligation de recherche d'emploi (ou d'entreprendre des démarches pour créer son entreprise, ou de suivre des actions d'insertion). Sauf cas limites, le RSA n'est pas accordé non plus si les revenus – d'activité ou autres – du trimestre précédent dépassent certains seuils, ou si la personne reçoit déjà l'ASS, l'AAH ou l'ASPA... Passons sur la complexité d'attribution de cette allocation RSA qui décourage tant de personnes de la demander, quand elle ne les mène pas au bout du désespoir¹.

Formellement, notre pays ne satisfait donc pas à la première obligation formulée par l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

Inverser la hiérarchie des revenus

Mais techniquement, sommes-nous si éloigné de cet objectif d'assurer à chacun le niveau de vie minimal permettant de se nourrir et se vêtir? Qui ne perçoit pas de revenus suffisants pour garantir sa survie? Dressons un rapide inventaire des sources de revenus des ménages.

Chacun de nous est appelé à devenir rentier, tirant ses revenus d'un capital, peu importe sa nature (actions d'entreprise, patrimoine immobilier, points de retraite, reconnaissance d'invalidité, assurance-vie...). En attendant, chacun s'efforce de travailler pour obtenir le revenu nécessaire à sa subsistance et celle de sa famille. Selon les cotisations antérieures, celui qui se trouve privé d'emploi peut prétendre à l'assurance chômage, sur une durée limitée, parfois prolongée par une prestation ASS (Allocation de Solidarité Spécifique).

Ces divers revenus sont éventuellement complétés par des allocations diverses (aides au logement, allocations familiales...), versées le plus souvent sous conditions de ressources. A défaut des revenus précédents, la cinquième catégorie réunit les allocations accordées en fonction de divers critères (âge, handicap, efforts d'insertion...), en particulier les minima sociaux. Après, on sort du légal pour basculer dans la solidarité informelle des associations (Restos du cœur, Secours Catholique, etc.), des familles et amis, voire dans le travail au noir.

Au final, bien des solutions existent avant d'en être réduit à la mendicité. Pourtant, nous sommes sollicités quotidiennement par des personnes dont le dénuement est visible.

Dans un pays riche comme la France, ne serait-il pas opportun d'inverser la hiérarchie des revenus, en donnant à chacun, sans condition, le socle minimal permettant la survie? Pourquoi ne pas choisir collectivement de répondre pleinement à l'article 25 de la DUDH?

Un obstacle culturel

La majorité de la population, insérée par l'emploi ou bénéficiaire d'une pension de retraite acquise par une vie professionnelle active, répugne à l'idée que certains puissent « toucher de l'argent sans travailler ». Dans notre culture, le revenu se mérite, il vient récompenser un effort laborieux.

Pourtant, la réalité est assez différente: les revenus de remplacement (retraite et chômage), les prestations sociales et familiales, les loyers et autres revenus financiers, tous sans contrepartie laborieuse, comptent pour plus de 40 % des revenus des ménages. A l'inverse, la majorité des heures de travail effectuées en France n'est pas rémunérée².

¹ En témoigne un drame récent : http://www.lavoixdunord.fr/region/lesuicide-d-emilie-maman-privee-d-allocations-ia11b49726n3621709

² En 2010, selon l'INSEE, entre 42 et 77 milliards d'heures de travail domestique ont été effectuées en France, à comparer à 38 milliards

d'heures de travail rémunéré.

⁽http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1423)

De fait, il n'est vraiment pas pertinent d'imaginer que seuls ceux qui ont un emploi travaillent... et méritent un revenu-récompense!

Une approche philosophique bien différente reconnaît à chaque membre de la communauté nationale le droit d'exister, en s'assurant que chacun perçoive, au minimum, de quoi subvenir à ses besoins élémentaires. La question est alors technique: comment répondre à cet objectif à l'échelle d'un pays?

Contre l'intuition, une approche fiscale plutôt que sociale

En première approche, assurer à chacun le minimum de revenu indispensable consiste à examiner chaque cas individuel et apporter le complément lorsque nécessaire. Si une famille a besoin de 1.000 pour assurer sa subsistance et qu'elle ne perçoit que 600, la collectivité lui verse 400. Cette approche, mise en œuvre par le RMI dès 1988 (et le RSA Socle actuel), présente trois inconvénients majeurs :

- 1. D'abord, elle nécessite d'enquêter sur les besoins et les ressources de chaque famille avant de décider de verser l'aide. C'est administrativement coûteux, humainement désagréable, techniquement compliqué, susceptible d'erreurs aux conséquences graves.
- 2. Ensuite, cette approche différentielle fait disparaître l'incitation à trouver des revenus par soi-même: si mon besoin est de 1.000 et que la communauté complète systématiquement mes propres revenus d'activité à ce niveau, autant éviter l'effort de travailler pour un maigre 600 qui ne change finalement rien à mes ressources.
- 3. Enfin, le complément de 400 ne peut évidemment être calculé qu'après l'observation des revenus sur une période de référence passée. Dans le cas idéal, le revenu de 600 étant stable, il complète de façon adéquate les revenus de la période suivante. Mais en cas de fluctuation ? Cas favorable, cette somme de 400 est versée alors que les revenus ont progressé... Cela met « du beurre dans les épinards ». A l'inverse, si les 600 disparaissent, la famille « se serre la ceinture » pour survivre avec 400 pendant la période suivante...

Le deuxième inconvénient, bien connu, a donné lieu à la création en 2008 du RSA Activité,

transformé depuis cette année en Prime d'Activité (en absorbant la Prime pour l'emploi). Ce complément, au calcul compliqué, rétablit une incitation à travailler en conservant *grosso modo* 62% des revenus d'activité, soit 372 dans notre exemple.

En réalité, même si cela n'est pas intuitif, il est financièrement équivalent – mais nettement plus efficace dans ses modalités – de taxer directement tous les revenus de 38% et verser 1.000 systématiquement. Dans notre exemple, la famille recevrait 1.000 plus 600 diminué de 38%, soit un total de 1.372. C'est financièrement égal au système actuel ³. Mais les trois inconvénients majeurs disparaissent :

- 1. La règle est simple et applicable à tous : chaque famille reçoit 1.000 (selon sa composition, nous y reviendrons) et acquitte 38% sur tous ses revenus. Il n'est alors plus nécessaire d'enquêter sur ses ressources. Conservant le taux de 38% de la Prime d'activité actuelle, on s'assure que le travail paie toujours.
- 2. Les 1.000 étant toujours acquis, c'est au moment de percevoir les revenus qu'on différencie entre riches et pauvres. Sans revenu autre, on perçoit 1.000 sans acquitter aucun prélèvement. A l'inverse, un revenu élevé de 5.000 se voit prélevé 1.900, nettement supérieur aux 1.000 du mois, ce qui en fait un contributeur net, à hauteur de 900. Quelles que soient les évolutions des revenus de la famille, d'un mois sur l'autre, l'aide apportée par la communauté est toujours appropriée au contexte du moment.

Cette nouvelle approche interroge cependant nos schémas habituels.

Pourquoi inclure les riches dans le dispositif?

Le partage de la population entre riches et pauvres est une vue de l'esprit. La réalité est celle d'un continuum entre des situations plus ou moins favorables, pouvant évoluer sur la durée. Si l'objectif est celui d'assurer un minimum de subsistance quelques soient les aléas de l'existence, il est techniquement avéré qu'une solution universelle, applicable à tous de façon identique, est la seule option efficace.

_

³ Revenu d'activité 600 + RSA Socle 400 + Prime d'activité 372.

De plus, elle signifie symboliquement que riches comme pauvres partagent la même condition, inclus dans le même cercle de solidarité.

Par ailleurs, c'est la fiscalité, avec des prélèvements ajustés selon la capacité contributive de chacun, qui assure la nécessaire différence de traitement entre riches et pauvres. A ce titre, d'autres prélèvements sont nécessaires, en sus de celui de 38%.

Pourquoi individualiser le mécanisme?

Il s'agit ici de remplacer des allocations et des impôts calculés en fonction de la configuration familiale - RSA, allocations familiales, impôt sur le revenu - par un mécanisme où chaque personne intervient au même titre, avec des différences éventuelles selon l'âge. Ceci constitue une remise question du dogme des « échelles d'équivalence » qui voudraient que les aides soient calculées au plus juste selon les besoins de la famille, les dépenses d'un couple n'étant statistiquement pas le double de celles d'un célibataire. Et au plan fiscal, on évoque une « capacité contributive » moindre des familles avec enfants.

C'est ainsi qu'en 2016 un couple perçoit un RSA de 661 euros alors qu'un célibataire reçoit 461,72 euros, soit une somme de 923 euros pour deux personnes déclarées indépendantes. allocataires du RSA qui se mettent en couple (mariés, pacsés ou concubins!) perdent immédiatement 262 de RSA mensuel. A l'inverse, un célibataire aux revenus élevés peut économiser jusqu'à 23.700 euros d'impôt tous les ans s'il se marie ou se pacse avec une personne au SMIC!

La complexité des mécanismes actuels dissimule une réalité choquante : les plus modestes sont incités à dissimuler une vie commune alors que les plus aisés ont fiscalement intérêt à se marier.

L'individualisation des allocations et des prélèvements permet d'éliminer ces anomalies. L'aide est alors proportionnée simplement à la dimension de la famille et la fiscalité est adaptée avec justesse au niveau des revenus.

Un dispositif budgétairement équilibré

Pour l'année 2016, le paramétrage du Revenu d'existence, calculé en continuité du système redistributif actuel, mais un peu plus généreux, propose 470 euros par mois pour les adultes, 270 euros entre 14 et 18 ans, 200 euros en dessous. Un prélèvement de 25% de tous les revenus finance ce

dispositif, auquel il convient d'ajouter un prélèvement de l'ordre de 13% pour financer le système de santé.

L'actuel impôt sur le revenu disparaît (avec toute sa complexité), ainsi que les cotisations sociales maladie et famille, de même que l'exonération Fillon, et du côté des allocations : le RSA, la Prime d'activité, les allocations familiales et diverses prestations liées. De nombreux ajustements techniques sont nécessaires pour réaliser cette réforme, déployée en plusieurs années, qu'il n'est pas possible de détailler ici.

Précisons qu'une microsimulation portant sur un échantillon large de 450.000 familles montre que les deux premiers déciles gagneraient en moyenne 150 euros par mois, comparativement à la situation actuelle, alors que les familles aisées du dernier décile contribueraient par un effort additionnel de l'ordre de 5% à 6% de leurs revenus disponibles actuels. La masse annuelle des transferts des familles contributrices nettes vers les bénéficiaires nets est évalué à 90 milliards d'euros par an, soit quelques 30 milliards de plus que dans le système actuel.

Le revenu d'existence, ainsi réalisé par la mise en commun et le partage égalitaire d'un quart des revenus de toute la communauté nationale, constitue le socle robuste sur lequel chacun pourrait construire plus sereinement sa carrière professionnelle et son engagement familial, l'obligation inscrite à l'article 25 de la Déclaration des Droits de l'Homme étant enfin remplie.

Vers un revenu universel en France : Communication au Grand Orient de France

Invité à intervenir devant le Grand Orient de France, Marc de Basquiat a présenté les raisons qui l'ont amené à prendre le relai d'Henri Guitton et Yoland Bresson, en tant que président de l'AIRE

Introduction

Alors qu'une productivité toujours croissante nourrit un chômage structurel massif, le débat sur le partage des revenus conserve implicitement comme référence le mythe d'un retour au plein emploi. Pour le plus grand nombre, ceci est bien difficile à atteindre tout au long d'une carrière, le travail étant de plus en plus intermittent. En outre, quel que soit le mode de régulation du marché du travail, la distribution de revenus d'activité ne génère pas spontanément une affectation satisfaisante de pouvoir d'achat dans la population, alors même que nos sociétés occidentales modernes sont des sociétés riches, à même de répondre aux besoins élémentaires de chacun de ses membres.

Ce constat justifie l'instauration d'un Revenu d'Existence, versé inconditionnellement tout au long de la vie à chaque membre de la communauté nationale, afin qu'il puisse exercer ses choix de vie avec une réelle liberté. Distribué mensuellement à chacun via un mécanisme fiscal très simple, budgétairement équilibré par construction, d'un montant modulé en fonction de l'âge du bénéficiaire, ce Revenu d'Existence constitue une solution particulièrement bien adaptée pour garantir à chacun l'autonomie minimale lui permettant d'être acteur à part entière dans la société.

Alors que 60% de la population interrogée par un sondage IFOP en mai 2015 se disait favorable à ce concept, que de nombreux pays sur tous les continents s'y intéressent, que chacun perçoit les limites d'un système socio-fiscal français à bout de souffle, l'enjeu consiste maintenant à définir le chemin menant à l'instauration du Revenu d'Existence.

De l'intuition à la proposition

L'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence a été créée en 1989 par deux économistes, Henri Guitton et Yoland Bresson. Ce dernier est bien connu de cette maison, ayant eu l'occasion à plusieurs reprise de présenter ses travaux à ses frères, dont certains ont adhéré à ses thèses. L'apport fondamental de Yoland Bresson demeure son intuition – puis sa démonstration – que dans toute société, une part des richesses produites par chacun est en réalité induite par l'environnement dans lequel il évolue. Dans les années 1980, il a calculé que pour un pays comme la France, environ 14% du PIB est en réalité la rente de l'infrastructure et des connaissances héritées des générations passées.

On peut faire un parallèle avec les propos du multi-miliardaire Warren Buffett, qui explique que c'est la société qui l'a enrichi. Il reconnait qu'il n'aurait pas réussi ainsi s'il était né au Bengladesh, par exemple. Sa richesse découle donc en grande partie du reste des citoyens des Etats-Unis. C'est pour cela qu'il estime qu'une fois que ses besoins sont satisfaits, le reste doit retourner à la société.

Pour ma part, les circonstances de la vie m'ont fait découvrir progressivement cette idée d'un revenu universel d'existence. C'est d'abord le constat de l'invraisemblable complexité de notre svstème socio-fiscal aui suscité interrogations. Comme ingénieur, lorsque je suis face à quelque chose que je ne comprends pas, je fais l'effort de me documenter, de lire, de modéliser. C'est ainsi que j'ai lu les écrits d'économistes, de sociologues, de philosophes, expliquant les nombreux dysfonctionnements de notre système. En observant les effets pervers de cette complexité, j'ai compris que l'Etat pourrait tout aussi bien donner à chacun le socle de revenu nécessaire à sa subsistance, en complément d'autres services essentiels comme la santé ou l'éducation, laissant ensuite chacun choisir et expérimenter librement ses propres moyens de s'intégrer dans la société.

Au fil de mes travaux et de mes rencontres, j'ai finalement choisi de consacrer quelques années à une thèse sur « la modélisation du financement d'une allocation universelle en France », soutenue en 2011. J'ai utilisé la base de données et l'outil de micro-simulation très complet développés par Thomas Piketty et son équipe. J'ai également développé le site *lemodele.fr* qui permet à chacun de se faire une idée du fonctionnement des principaux dispositifs actuels. En 2014, j'ai publié *LIBER, un revenu de liberté pour tous,* finalisé en collaboration avec le philosophe Gaspard Koenig, qui tente une pédagogie de ma proposition.

Le projet porté par l'AIRE

Depuis la disparition de Yoland Bresson à l'été 2014, l'AIRE a intégré de nouvelles compétences et s'est doté d'un Conseil Scientifique et de soutiens de la société civile, qui regroupent des personnalités plurielles, assurant la cohérence d'un projet qui intéresse aujourd'hui des politiques de tous bords.

Notre projet en sept points :

- 1) Dans tous les pays, le niveau du Revenu d'Existence dépend du niveau de développement, de capital collectif accumulé. Pour la France, le budget induit est de l'ordre de 14% du PIB. Yoland Bresson rappelait régulièrement qu'avec un montant trop élevé, « l'économie risque de se venger ».
- 2) Le RSA étant la principale prestation de garantie du revenu dans notre pays, il est logique d'utiliser son niveau comme repère minimal du Revenu d'Existence. Pour une personne seule, le RSA s'élève à 461 euros par mois, une fois déduit le forfait logement. Multiplié par 50 millions d'adultes et y ajoutant un montant moindre pour les mineurs, on calcule un budget un peu inférieur à 15% du PIB.
- 3) L'AIRE reconnait que chacun cherche à se réaliser, à contribuer par son activité à la vie de sa communauté. Le travail, s'il est choisi en accord avec ses aspirations profondes, est un formidable moyen d'épanouissement. La perception d'un revenu ne doit donc en aucun cas être un obstacle au fait de travailler, ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui.
- 4) Dans une logique émancipatrice, de liberté réelle donnée à chacun de réaliser des choix de vie rationnels, le Revenu d'Existence est individuel. Nous nous affranchissons volontairement de la théorie des échelles d'équivalence qui fait qu'un

- couple (marié, pacsé ou concubin) ne perçoit que 1,43 fois le niveau de RSA d'une personne seule. Pour des centaines de milliers de personnes en difficultés, ceci génère contrôles et stratégies de dissimulation d'une vie commune, ce qui n'est pas à l'honneur de notre République.
- 5) Le débat sur le revenu universel est en réalité celui d'une réforme fiscale. Une fois évalué le niveau du montant à distribuer, nous calculons que le financement est bouclé par la mise en commun d'environ un quart de tous les revenus des personnes physiques.
- 6) Notre projet d'instauration d'un Revenu d'existence ne se substitue pas à tout. Ce n'est qu'un socle. On conserve bien entendu le système de santé, les aides au logement, les retraites, l'assurance chômage, les aides face au handicap ou à la dépendance. La question du logement, particulièrement difficile, nécessiterait des réformes auxquelles il serait intéressant de réfléchir par ailleurs.
- système 7) Notre socio-fiscal nombreuses exceptions, des incohérences, des iniquités plus ou moins visibles. Certaines catégories de la population sont privilégiées par le système - à leur insu - d'autres sont traitées de façon moins avantageuse que la moyenne - sans en avoir nécessairement conscience. Nous pensons nécessaire d'éradiquer ces anomalies pour redistribution instaurer une simple transparente, équitable et efficace, où chaque membre de la communauté nationale comprend que les règles qui lui sont appliquées le sont également à tous les autres, renforçant le sentiment du « vivre ensemble ».

Au bilan, la proposition que nous défendons pour l'année 2016 est celle d'un mécanisme fiscal intégré qui se substituerait à l'actuel impôt sur le revenu, au RSA, l'ASS et divers autres mécanismes redistributifs. Le Revenu d'Existence, de 470 euros pour les adultes, 200 euros en dessous de 14 ans et 270 euros entre 14 et 18 ans, prendrait la forme d'un crédit d'impôt mensuel accordé par le fisc en déduction de l'impôt de 25% dû sur les revenus du mois. Dans le cas où l'impôt dû est inférieur au montant du crédit d'impôt, le solde est versé automatiquement, immédiatement, sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Un long chemin

Nos travaux et l'action conjuguée d'un nombre toujours croissant de militants, en particulier ceux du Mouvement Français pour un Revenu de Base, que nous avons créé en 2013, ont porté l'idée du revenu universel d'existence à l'avant-scène du débat politique. Mais face au bouleversement que ceci implique pour nos systèmes de protection sociale et de la fiscalité, des réticences légitimes s'expriment, le plus souvent avec sympathie.

L'enjeu est maintenant de rassurer sur la viabilité philosophique de la proposition, sa faisabilité technique et les conséquences multiples de son instauration. A ce titre, deux doutes sont régulièrement exprimées :

- 1. Est-ce que les gens ne vont pas être tentés de se satisfaire des 470 euros mensuels en renonçant à chercher du travail ?
- 2. Pourquoi donner 470 euros aux riches, qui n'en ont aucunement besoin ?

A la première, la réponse passe par l'expérimentation. Aucune des expériences tentées dans le monde, aux Etats-Unis et au Canada dans les années 1970, en Namibie et en Inde plus récemment, n'a démontré de retrait significatif du marché du travail. Pourtant, la crainte que « les autres » s'installent dans la posture du « passager clandestin » est fortement ancrée. Les expériences prochaines en Finlande ou aux Pays-Bas

contribueront peut-être à faire prendre conscience que le souhait de travail n'est pas motivé que par la perspective d'une rémunération. La deuxième incompréhension est exprimée par ceux qui n'ont pas totalement intégré la nature fiscale du dispositif proposé. A l'évidence, les plus aisés ne reçoivent jamais les 470 euros, qui sont déduits de l'impôt qu'ils acquittent sur leurs revenus. La coexistence avec l'impôt proportionnel de 25% d'un impôt complémentaire, annuel, progressif, doit être discutée par le législateur afin de parvenir à une redistribution globalement équitable, efficace et compréhensible par tous. L'exigence démocratique du consentement de chacun à l'impôt est un objectif majeur. C'est d'ailleurs une condition nécessaire à la réalisation exprimée par l'injonction de l'article 25 de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

Revenu Universel : tout comprendre de ce sujet qui monte

En réponse à la proposition « choc » de Benoit Hamon de faire du revenu de base l'une de ses mesures phares dans le cadre de la primaire de la Gauche, la revue Capital a interviewé le président de l'AIRE. Faisons le point.

Assurer un revenu minimum à chaque personne, afin qu'elle ait au moins les moyens de se loger et de nourrir. Cette idée, qui paraît utopique à première vue, gagne pourtant en popularité de mois en mois. Benoît Hamon, candidat à la primaire socialiste en vue de la présidentielle de 2017, en a même fait l'une de ses principales mesures. A droite aussi, le sujet a la cote : NKM l'avait ainsi défendue lors de la primaire remportée par François Fillon. Un engouement qui réjouit Marc de Basquiat, ingénieur et économiste, qui défend cette solution depuis de nombreuses années. Il nous explique comment cela pourrait être mis en pratique en France, sans surcoût budgétaire, via une réforme en profondeur du système fiscal et social. Il bat aussi en brèche quelques fantasmes, au premier rang desquels un revenu d'existence qui permettrait à tous de vivre sans travailler.

Capital.fr: On parle beaucoup de la possibilité de mettre en place un revenu universel depuis quelques mois.

Mais de quoi s'agit-il exactement?

Marc de Basquiat : Revenu d'existence, universel ou de base... Les dénominations sont nombreuses mais une définition fait consensus : il s'agit d'un revenu versé sous une forme individualisée, à chaque personne, adulte ou enfant, sans condition ni contrepartie, et indépendamment de ses ressources. L'un des buts principaux de ce mécanisme est de lutter contre la pauvreté en faisant en sorte que tout le monde ait de quoi vivre, ou du moins survivre. Cela permet aussi de simplifier grandement le système fiscal et social, en faisant le ménage dans le maquis des aides et les multiples régimes dérogatoires visant à influencer le comportement des citoyens. Evidemment, il existe ensuite une foule de solutions pour mettre en place un tel système, que ce soit sur le plan du montant, de la manière dont il est perçu, de son financement...

Capital.fr : Certains pays s'y sont-ils déjà convertis ?

Marc de Basquiat: Les premières expériences de ce revenu d'existence ont eu lieu dans les années 70, aux Etats-Unis et au Canada, via des tests réalisés sur

plusieurs milliers des personnes. Le but était de savoir si le versement garanti d'une certaine somme incitait les gens à moins travailler. Et la réponse fut négative, du moins avec des montants modestes. Plus récemment, quelques expériences très positives ont été menées dans des pays émergents, notamment en Inde, au Brésil et en Namibie. Dans les pays développés, l'idée fait son chemin, en particulier en Finlande qui a nommé un groupe de travail pour plancher sur le sujet, mais aucune expérimentation n'est enclenchée pour le moment.

Capital.fr: Quelle solution prônez-vous pour mettre en œuvre ce revenu d'existence?

Marc de Basquiat : Ceci passe par une refonte totale du système fiscal et social. Ce revenu d'existence serait versé sous la forme d'un crédit d'impôt, calculé automatiquement tous les mois par le fisc. Ainsi, les personnes sans aucune ressource percevraient le revenu d'existence en intégralité, tandis qu'un contribuable aisé verrait son impôt mensuel diminué du montant de ce revenu d'existence. Le barème compliqué de l'impôt sur le revenu serait remplacé par un prélèvement à taux unique, dû dès le premier euro. La plupart des exonérations fiscales et sociales supprimées, de manière à ce que tous les revenus soient soumis à ce prélèvement. On supprimerait aussi le RSA, la prime d'activité ainsi que plusieurs prestations familiales, auxquels se substituerait avantageusement le revenu d'existence. En revanche, les allocations chômage, les pensions de retraite, les aides au logement ou encore les aides aux handicapés seraient maintenus. Enfin, les cotisations sociales actuelles, qui ne servent pas à acquérir de droit à une prestation spécifique, telles que les cotisations santé et la CSG, seraient remplacées par un prélèvement à taux unique, servant à financer les dépenses d'assurance maladie.

Capital.fr: Qui seraient les gagnants et les perdants d'une telle réforme?

Marc de Basquiat : Globalement, selon mes calculs, il y aurait une moitié de gagnants, un quart de perdants et un autre quart pour lequel cela serait neutre. Les personnes les plus pauvres y gagneraient, en particulier les couples. Les familles avec un seul enfant, qui sont aujourd'hui les grandes oubliées de la politique familiale, seraient aussi gagnantes. A l'inverse, les retraités, hormis les plus modestes, seraient touchés car ils bénéficient actuellement de beaucoup d'exonérations fiscales et sociales. Les plus aisés seraient aussi pénalisés : les 10% les plus riches verraient leurs revenus amputés de l'ordre de 5 à 6%. En particulier, certains épargnants y perdraient du fait de la fin des avantages fiscaux sur les placements tels que l'assurance vie ou l'épargne réglementée.

Capital.fr: La mise en place de ce crédit d'impôt pour plus de 60 millions de personnes ne plomberait-elle pas les finances publiques?

Marc de Basquiat: Non: on ne dépenserait pas un centime de plus, car l'impôt pesant sur les revenus financerait intégralement le crédit d'impôt. Le calcul est simple: en taxant à 23,5% l'ensemble des revenus imposables (salaire, pension, indemnité chômage, revenus du capital), on récolterait environ 318 milliards d'euros. Cela permettrait de financer un revenu d'existence de 470 euros par mois pour les adultes, de 270 euros pour les adolescents entre 14 et 18 ans et de 200 euros pour les enfants de moins de 14 ans.

Capital.fr: Mais avec 470 euros par mois pour une personne seule, cela ne fait pas grand-chose pour vivre: c'est moins que les 525 euros du RSA...

Marc de Basquiat : Sauf que le RSA n'est pas disponible pour toute la population, que tous les bénéficiaires potentiels ne le réclament pas, que son montant est réduit si vous touchez des revenus en parallèle et que dans presque tous les cas, il faut déduire des 525 euros un forfait logement qui réduit le RSA à un maximum de 461 euros. Le revenu d'existence est touché par tout le monde quoi qu'il arrive et est complété par les aides au logement, voire éventuellement une allocation chômage, un revenu d'activité ou une pension de retraite. Evidemment, on peut débattre du montant alloué à chacun mais il faut aussi être réaliste : imaginer de verser 800 euros par mois à tout le monde ne serait pas viable financièrement. En même temps, il faut être bien clair sur un point : vivre sans travailler, c'est une fable. Le but du revenu d'existence n'est pas d'inciter les citoyens à l'oisiveté, mais simplement de constituer un filet de sécurité en cas de gros coup dur et aider ceux qui ont de faibles revenus.

Capital.fr : Reste que si je me suis endetté pour acheter une maison et que je me retrouve sur la paille, cela risque de ne pas suffire...

Marc de Basquiat: Le cas des personnes endettées est en effet un problème, qui est réglé à part, par exemple via les assurances pertes d'emploi. Par ailleurs, il sera important que les banques ne prennent pas en compte ce revenu d'existence pour évaluer la capacité de remboursement d'une personne, pour justement éviter de genre de drames.

Capital.fr: Cela ne risque-t-il pas non plus de faire flamber les prix des biens de consommation et des loyers?

Marc de Basquiat: Sur les biens de consommation, l'offre est abondante et la concurrence féroce. Il n'y a donc pas de risque que le versement d'un revenu universel alimente l'inflation. En revanche, en ce qui concerne le logement, dont l'offre est plus limitée, il y a effectivement un risque que les loyers grimpent, car on sait bien que ces derniers sont souvent corrélés au niveau des aides au logement. Il faut, là aussi, prévoir d'autres dispositifs pour éviter les dérives.

Propos recueillis par Thomas Le Bars

Revenu de base : l'avenir de la protection sociale ?

Nous reproduisons ici l'interview de Marc de Basquiat, parue dans la revue de l'UNIOPSS en septembre 2016

Le débat autour de la mise en place d'un revenu d'existence ne cesse de prendre de l'ampleur dans le débat public français et suscite des adhésions à droite comme à gauche. Marc de Basquiat, économiste et président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE) revient sur les enjeux de ce très vaste projet.

Union Sociale: Vous militez depuis longtemps pour l'instauration d'un revenu d'existence. Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots la philosophie de ce projet?

Marc de Basquiat: La philosophie principale qui justifie la mise en place d'un tel revenu est de reconnaître à chacun un droit à vivre dignement et avoir une place dans la société. Mais cette réforme comporte plusieurs points d'entrée en fonction de sa sensibilité. Les égalitaristes justifient la mise en place d'un tel revenu au nom de la lutte contre les inégalités. Les partisans de la liberté considèrent qu'une réforme de ce type doit permettre à chacun de bénéficier d'un socle, d'une sécurité qui lui donne l'occasion de se projeter dans l'avenir, de faire ses choix avec quelques certitudes. Enfin, les chrétiens comme les franc-maçons invoquent une valeur de fraternité pour justifier la mise en place d'un tel revenu. Il importe, pour chaque membre de la société, de ne pas laisser l'un des siens sur le bord de la route, en particulier les plus vulnérables. Ces différentes justifications font qu'une telle réforme est aujourd'hui défendue par des personnes d'horizons extrêmement divers. Bien que compliquant sa pédagogie, ceci nous rend optimistes sur ses chances d'être un jour adopté.

Union Sociale: Dans quel contexte social s'inscrit ce projet? Pourquoi ce changement de paradigme est-il aujourd'hui nécessaire?

Marc de Basquiat: Plusieurs éléments de contexte justifient que l'on s'intéresse à cette réforme. Tout d'abord, l'échec du RSA. Cette

allocation. intéressante théorie. n'est en malheureusement pas efficace car ses conditions d'octroi sont trop compliquées. On a inventé des procédures tellement compliquées que nous sommes aujourd'hui dans une impasse et ceci au détriment des plus fragiles. De la même manière, le monde du travail est de plus en plus morcelé. Les salariés bénéficiant d'un CDI à vie sont de plus en plus rares et la précarisation tend à se généraliser. Le revenu du travail n'apportant plus la stabilité financière nécessaire aux individus et aux familles, il faut donc imaginer une alternative, une sécurité de revenu plus large, plus robuste et automatique. L'autre argument qui mérite selon moi d'être avancé est celui du vivre ensemble. On sait très bien en effet que les Français se comparent beaucoup. Chacun est souvent persuadé que son voisin est mieux traité que soi-même, tant sur le plan social que fiscal. Ce sentiment diffus met à mal notre cohésion sociale. Il est donc nécessaire de mettre en place des outils qui, de manière visible, soient les mêmes pour tous.

Union Sociale : La mise en place d'un tel revenu a-t-elle été mise en œuvre à grande échelle ? Avec quels résultats ?

Marc de Basquiat : Dans plusieurs pays, comme les Etats-Unis ou le Canada, le revenu d'existence a été expérimenté à grande échelle, impliquant des milliers de personnes. Des projets plus récents ont également été menés en Inde ou au Brésil, et bientôt en Finlande. La question d'instaurer un « revenu socle » se discute partout dans le monde. Pour ce qui est des enseignements de ces expérimentations, les choses sont complexes. En

effet, le fait de distribuer de l'argent à des citoyens ne pose pas vraiment de problèmes, on peut le comprendre, et on a constaté des conséquences très bénéfiques. En revanche, pour que ce système fonctionne dans la durée, il faut mettre en place la fiscalité qui va l'alimenter. Or, si on peut facilement sélectionner des personnes pour leur donner de l'argent, à l'inverse on ne peut pas sélectionner un groupe de personnes pour leur appliquer une fiscalité particulière. Les impôt s'appliquent à tous ou ne s'appliquent pas. Voici la raison pour laquelle aucune des expérimentations passées ne nous montre un schéma complet, transposable directement à la France. Nous ne sommes pas encore allés au bout de la logique.

Union Sociale: Mais concrètement, comment financer un tel dispositif?

Marc de Basquiat : Le revenu d'existence est par nature un dispositif fiscal. L'idée est que chacun d'entre nous mette en commun un quart de ses revenus. Ces 25 % de revenus mutualisés servent à financer un revenu inconditionnel de 470 euros par adulte - en 2016 - ce qui correspond environ au RSA. Il faut bien préciser que ces 25 % n'exonèrent pas les Français de payer d'autres impôts et des prélèvements sociaux qui financent le système de santé, les retraites ou l'assurance chômage. Ce prélèvement remplace l'impôt sur le revenu et sera compensé par le versement de l'allocation unique à chacun d'entre nous. Mécaniquement les plus riches verront leurs impôts augmenter légèrement tandis que les familles dont les revenus sont les moins élevés verront leur pouvoir d'achat progresser de l'ordre de 100 à 300 euros par mois. A ce niveau, ce n'est pas vraiment révolutionnaire comparativement à la situation actuelle.

Union Sociale: Quelle sera le sort des plus fragiles, ceux dont la situation exige de percevoir des aides supplémentaires ?

Marc de Basquiat: Il faut bien préciser que le revenu d'existence tel que nous l'envisageons est un socle commun à tous, qui peut être complété si la situation le nécessite. Ce sera par exemple le cas pour les ménages avec enfants mais aussi pour les jeunes, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, qui verront leurs prestations confortées au-delà du revenu d'existence qu'ils percevront. De la même manière,

ils continueront à bénéficier de l'accompagnement que nécessite leur situation. Par contre, le prélèvement finançant certaines prestations sociales se fera différemment. Ce sera le cas de l'Assurance maladie qui dans notre modélisation serait financé par une « CSG santé » prélevant 12,5 % de tous les revenus. Encore une fois, nous souhaitons nous inscrire dans une continuité budgétaire. Il s'agit juste de simplifier le système en instaurant le principe de l'inconditionnalité pour les prestations les plus essentielles, comme le revenu de subsistance, la santé ou l'éducation.

Union Sociale: Vous précisez que ce revenu ne sera versé qu'aux membres de la communauté nationale. Que faire des aides actuellement versées aux étrangers présents sur notre territoire?

Marc de Basquiat: La communauté nationale, c'est une notion un peu floue. Ce n'est pas forcément la nationalité qui détermine votre présence ou non dans la communauté nationale. De très nombreux étrangers vivent et payent des impôts en France, en bénéficiant de notre système protection sociale, à condition d'être régulièrement et durablement présents sur notre territoire. Il vaut donc mieux réfléchir en termes de territorialité que de nationalité. Pour tous ceux qui sont arrivées plus récemment dans le pays, comme les demandeurs d'asile, il faudra maintenir des prestations spécifiques. De la même manière, les aides au logement doivent continuer à suivre une logique de modulation en fonction de la situation familiale des personnes mais aussi du lieu dans lequel ils résident. Il faut décorréler le revenu d'existence de la question des aides au logement.

Union Sociale: La mise en place de revenu implique également une participation des entreprises. Dans ces conditions vous évoquez la possibilité de jouer sur les salaires. Le SMIC est-il en danger?

Marc de Basquiat: Le salaire minimum est un moyen pour l'Etat d'exercer une pression sur l'entreprise pour la contraindre à verser des revenus suffisants aux salariés, mais ceci peut également avoir un effet négatif sur l'emploi, les entreprises étant rétives à l'idée de recruter un employé jugé parfois trop cher par rapport à sa contribution réelle. Dans de nombreux pays, le salaire minimum n'existe pas et parfois – je pense

aux jeunes sans qualification par exemple – une certaine souplesse pourrait être bénéfique pour tous, sachant que le revenu d'existence s'il est adopté, compenserait d'éventuelles baisses de salaire.

Union Sociale: Nous approchons de l'élection présidentielle. Quelle est la position des partis politiques sur cette réforme que vous appelez de vos vœux?

Marc de Basquiat : Cette question commence à prendre de l'importance, avec notamment des travaux en cours au CESE, chez France Stratégie, ou

au Sénat qui a créé une mission d'informations sur ce sujet, rassemblant des élus de toutes couleurs politiques. Pour autant, la classe politique prend encore peu la parole sur ce sujet car elle doit d'abord mesurer l'acceptabilité de l'idée dans la population. Il est vrai qu'il n'est pas si évident de faire comprendre aux électeurs qu'il est légitime de recevoir de l'argent sans travailler, surtout dans la période actuelle, mais en faisant preuve de pédagogie la proposition fera son chemin...

Propos recueillis par Antoine Janbon

Comment expérimenter un revenu de base en Corse ?

Convaincu de l'opportunité de faire valoir son expertise auprès de tous les exécutifs locaux désireux d'expérimenter le revenu de base, l'AIRE a adressé le 11 septembre 2016 une lettre au Président du Conseil Exécutif de Corse, Objectif : apporter à son président, M. Gilles Simeoni, un regard technique sur les modalités permettant de tester le RdB à l'échelle insulaire.

Monsieur le Président,

L'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE) a été créée en 1989 par deux économistes, l'académicien Henri Guitton et le professeur Yoland Bresson, pour préparer la mise en œuvre d'un revenu universel en France. Depuis 27 ans, notre groupe d'experts indépendants irrigue la réflexion sur les raisons et les modalités de cette réforme majeure de l'Etat providence. Notre objectif partagé, c'est un pays où chacun serait réellement libre de faire ses choix de vie, pour réussir son insertion dans la société, en étant pleinement assuré d'avoir toujours les moyens de son existence.

Notre ami commun m'a informé que vous vous intéressez actuellement à l'idée d'un revenu universel d'existence. Lors du discours que vous avez prononcé ce 6 septembre à l'Assemblée de Corse, vous avez annoncé la présentation prochaine d'un plan de lutte contre la précarité. Nous serions très heureux de mettre à votre disposition notre expertise pour définir avec vos équipes un projet ambitieux et réaliste, précisément articulé selon le contexte spécifique de votre île.

Notre ancien président, Yoland Bresson, citait souvent la Corse comme un territoire particulièrement favorable pour la mise en œuvre d'une avancée sociale majeure telle que le revenu d'existence. Néanmoins, nous savons que les difficultés techniques de ce projet sont de tout premier ordre. Les quelques pages qui suivent constituent une trame qui pourrait guider la réflexion préparatoire à la constitution de votre projet.

Je reste à votre disposition pour définir les modalités d'une éventuelle contribution de l'AIRE à votre projet.

Pour la mise en œuvre d'un Revenu d'Existence en Corse

Pistes de réflexion préliminaires

L'idée d'allouer à toute la population d'un territoire un socle de revenu inconditionnel, individuel, sans aucune contrepartie a longtemps été considérée comme utopique, pour ne pas dire loufoque. L'exigence de « mériter son revenu » est tellement ancrée dans nos mentalités que nous ne percevons pas la réalité : 40% des revenus des habitants d'un pays comme la France n'ont aucune contrepartie laborieuse ; ce sont des prestations sociales, des pensions de retraites, des revenus du patrimoine.

A l'inverse, la majeure partie de nos activités quotidiennes n'est pas rémunérée : à la maison, dans nos associations, auprès de nos familles ou de notre voisinage. Le lien « emploi-revenu », s'il est porteur de sens et constitutif d'un système économique où chacun est appelé à trouver sa place, ne saurait donc être considéré comme le socle unique d'organisation de la vie sociale.

La persistance d'un chômage de masse a conduit les responsables politiques à créer, décennie après décennie, divers instruments qui apportent à un nombre croissant de personnes les moyens financiers de leur subsistance. Cependant, la démarche intellectuelle sous-jacente est celle de compléter les carences du moteur central « revenuemploi », en considérant comme exceptionnelles ces situations, au cas par cas... même si elles se comptent par millions.

C'est bien à un renversement à 180 degrés que nous sommes appelés. Plutôt qu'apporter un revenu de subsistance à ceux qui ne tirent pas de leur activité économique les moyens suffisants à leur survie, nous pensons qu'il est incomparablement plus juste, efficace et légitime de donner d'abord à chaque membre de la communauté le socle de revenu nécessaire à sa dignité, sans aucune condition, en l'invitant par ailleurs à participer à sa mesure au système économique. Une simplification de l'accès à l'emploi et des contraintes auxquels doivent faire face les entreprises est un domaine de progrès complémentaire.

Une idée de mieux en mieux comprise Décoder le système socio-fiscal

Un enseignement majeur de la thèse que j'ai soutenue en 2011 est que le système socio-fiscal français actuel, à travers la complexité de milliers de dispositifs, génère actuellement une fonction de redistribution globalement assez proche de la distribution à tous d'un revenu socle, combiné avec un prélèvement proportionnel sur tous les revenus.

Ceci peut s'illustrer assez simplement, de façon graphique, en faisant figurer l'incidence sur les revenus des familles des 7 outils qui constituent l'essentiel du coin socio-fiscal, c'est-à-dire la différence entre le revenu disponible des salariés et le coût de l'employeur.

Il s'agit de trois prélèvements:

- La CSG (part salariale)
- Les cotisations sociales maladie et famille (essentiellement patronales)
- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

Il faut également prendre en compte deux mécanismes d'aide à l'employeur :

- La réduction de cotisations patronales sur les bas salaires (réduction Fillon)
- Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) Enfin, pour les bas salaires interviennent deux prestations sociales :
- Le revenu de solidarité active (RSA socle)
- La prime d'activité (PA)

La contribution de ces 7 outils apparait sur le graphique ci-dessous (ici pour des salariés célibataires sans enfant, pour simplifier) :

La résultante de ces 7 mécanismes est figurée par la ligne rouge, qui n'est finalement pas très éloignée d'une ligne droite descendant simplement, à partir du RSA, vers un prélèvement presque proportionnel.

Des exceptions peu légitimes

Le deuxième enseignement clé de nos travaux est que les divergences constatées par rapport à la moyenne de la redistribution révèlent des situations dont la légitimité est très discutable. Par exemple :

- Deux personnes au RSA (461 euros par mois pour chacun) voient leur prestation amputée de 260 euros si l'administration découvre qu'elles vivent ensemble (mariés, pacsés ou simplement en concubinage).
- Les parents d'un seul enfant (43% des cas) n'ont généralement droit à aucune allocation familiale (à l'exception des DOM), mais à un complément de RSA si leur revenu est très faible, ou une réduction d'impôt (une demi-part de quotient familial) si leur revenu est élevé.
- Une personne ayant de très hauts revenus a un intérêt fiscal très important à se marier ou se pacser (jusqu'à 23.700 euros par an de réduction d'impôt, du fait du quotient conjugal).

- Les retraités cotisent peu pour le système de santé, alors qu'ils en sont les premiers consommateurs, ce qui explique en grande partie que le pouvoir d'achat des retraités est supérieur à celui des actifs (la France est le seul pays dans ce cas).
- Les jeunes de moins de 25 ans sont très peu aidés.

Le revenu d'existence : simple, lisible, équitable, efficace

Considérant les 7 outils majeurs qui forment l'essentiel du coin socio-fiscal, notre proposition est de les remplacer par la juxtaposition de 2 à 4 mécanismes :

- Le revenu d'existence, mécanisme fiscal combinant un prélèvement proportionnel avec un crédit d'impôt individuel universel,
- Un prélèvement d'environ 13% sur tous les revenus, finançant le système de santé,
- Eventuellement, une surtaxe sur les hauts revenus ou les patrimoines,
- Eventuellement, un mécanisme d'aide aux employeurs pour les bas salaires.

De nombreux autres dispositifs redistributifs ont vocation à disparaître ou à être simplifiés, intégrés naturellement dans un revenu d'existence alloué à tous, sous la forme d'un crédit d'impôt universel, individuel, forfaitaire. On entre là dans une discussion technique ardue, qui dépasse le cadre de cette note.

Notons que la mise en œuvre concrète d'un revenu d'existence en France nécessite d'ajuster des dispositifs de domaines très différents : fiscalité, prélèvement sociaux, aides aux entreprises, politique familiale, prestations sociales...

Le constat que nous présentons de l'ensemble des réformes nécessaires pour faire émerger un revenu d'existence peut décourager. D'un autre côté, notre projet ne consiste pas à créer une nouvelle prestation, d'un niveau très élevé, qui nécessiterait un nouvel impôt confiscatoire. Il s'agit plutôt de réagencer le système socio-fiscal actuel, à budget constant, pour réaliser enfin notre objectif: que chacun soit réellement libre de faire ses choix de vie, pour réussir son insertion dans la société, en étant pleinement assuré d'avoir toujours les moyens de son existence.

Au fond, ce projet est avant tout une vaste réforme fiscale, dans la continuité du projet actuel d'instaurer un prélèvement à la source en 2018, qui va grandement faciliter la mise en place du revenu d'existence. En effet, le solde entre le revenu d'existence et l'impôt sur les autres revenus fera

l'objet d'un prélèvement mensuel automatique pour les contribuables dont l'impôt est supérieur et d'un versement automatique du fisc pour les autres. La fiscalité est la seule approche permettant d'instaurer un mécanisme réellement universel à l'échelle d'un pays (ou d'une région). Par contre, la solidarité nationale peut s'exprimer de façon complémentaire par des dispositifs sociaux additionnels, à l'exemple des aides au logement, de l'assistance aux handicapés ou aux personnes âgées dépendantes. La masse des prélèvements obligatoires est globalement inchangée.

De nombreux progrès sont espérés de cette réforme : amélioration du climat de confiance entre les habitants, relance de l'économie, réduction du chômage, réduction de l'exclusion sociale par la distribution à tous d'un revenu permettant de vivre dans la dignité, économies de gestion pour l'administration publique...

Cette idée s'installe progressivement dans le paysage politique

Nous constatons actuellement un intérêt sans précédent pour nos propositions, documentées de façon pédagogique dans *LIBER*, un revenu de liberté pour tous, largement diffusé depuis 2014. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle de 2017 s'y intéressent. Nous avons de bonnes raisons d'espérer que ce sera un thème important de la campagne électorale.

Ce concept a déjà été discuté à plusieurs reprises par les responsables politiques français. Depuis son livre Vaincre la pauvreté dans les pays riches, en 1974, Lionel STOLERU a obtenu de François MITTERAND de créer le RMI en 1988. A la fin des années 1990, des débats approfondis ont finalement abouti à la création a minima de la prime pour l'emploi en 2001 par Lionel JOSPIN, qui s'avèrera rapidement une solution peu satisfaisante. En 2008, ce fut le RSA. Puis la prime d'activité en 2015. Le récent rapport du député Christophe SIRUGUE remis au Premier Ministre sur une réforme des minima sociaux propose de créer une « Couverture Socle Commune ». Le Sénat a mis en place une mission d'informations qui étudie depuis juin le revenu d'existence. Le CESE a également créé un groupe de travail sur la question. C'est aussi le cas à la Fondation Jean Jaurès, chez Terra Nova, etc. Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine réfléchit actuellement aux modalités d'une expérimentation. L'AIRE est en lien avec la plupart de ces initiatives.

De nombreux pays travaillent également sur cette idée : la Finlande, l'Inde, le Brésil, le Québec, la Californie... Des territoires ont déjà mis en place des

mécanismes s'apparentant au concept d'un revenu universel distribué à toute la population : l'Iran, l'Alaska, Macao. A l'évidence, cette idée continuera à de répandre sur la planète, avec le soutien du réseau BIEN (Basic Income Earth Network).

La Corse, un territoire favorable pour un projet pilote majeur

Face à un projet d'une telle ampleur, tous les responsables politiques cherchent des assurances : « votre proposition a-t-elle déjà été expérimentée quelque part ? » Le monde entier suit avec attention l'expérimentation qui démarrera en 2017 en Finlande, où 2000 personnes seront sélectionnées pour recevoir 560 euros mensuels à la place des dispositifs actuels. Cependant, les experts de ces questions – et nous partageons cette analyse – sont prudents sur les conditions de l'expérimentation finlandaise. Le contexte particulier de ce pays, les contraintes acceptées dans la définition du dispositif (qui n'intègre aucune composante fiscale) nous fait douter de la pertinence de son résultat pour application à un pays comme la France.

Nous sommes persuadés que la mise en place sur un territoire strictement limité (les 300.000 habitants de la Corse) de mesures applicables à tous, touchant aussi bien à la fiscalité, aux prestations sociales et familiales, ainsi qu'aux cotisations sociales de la fiche de paie est un projet autrement significatif, quoique plus compliqué à articuler.

En réalité, il est possible de structurer ce projet en sous-projets relativement indépendants.

Le revenu d'existence en Corse, une réforme en 4 volets

L'idée générale est de traiter une à une les diverses anomalies du système actuel, en y apportant à chaque fois une solution qui préfigure le schéma cible « revenu d'existence » esquissé plus haut.

La réforme décrite par le scénario 3 du rapport Sirugue du 18 avril 2016 est un prérequis indispensable à la mise en place d'un revenu d'existence. Il s'agit de rationaliser les 10 minima sociaux actuels pour les remplacer par 3 dispositifs simples: une « couverture socle commune », une « allocation de soutien », « allocation une d'insertion ». La Corse pourrait se déclarer volontaire auprès de Christophe Sirugue pour mettre en place ce scénario 3, si le gouvernement français n'a pas le courage de le déployer directement à l'ensemble du pays.

La politique familiale apporte un soutien aux familles en juxtaposant 8 mécanismes. La fusion de ces dispositifs en une allocation familiale unique, d'un montant identique pour tous les enfants, est un projet dont la légitimité est forte, mais dont les difficultés techniques requièrent une volonté politique claire. La Corse pourrait avancer de façon pragmatique sur cette voie, en réclamant que les allocations familiales soient versées dès le 1^{er} enfant (ainsi que cela se fait dans les DOM, mais avec un montant supérieur). La difficulté ici consiste à équilibrer le budget global en ajustant progressivement les 8 dispositifs actuels.

- Le volet fiscal est très sensible politiquement, le gouvernement français et les services de Bercy étant certainement fortement opposés à modifier le mode de calcul de l'IRPP sur une partie du territoire de la République. La Corse est néanmoins parvenue à maintenir depuis deux siècles un certain nombre de règles fiscales spécifiques. Il s'agit ici de progresser vers une individualisation de l'impôt, ce qui est une évolution naturelle et légitime, cohérente avec le prélèvement à la source prévu en 2018. La dimension familiale (conjoint et enfants) serait progressivement prise en compte par des crédits d'impôts forfaitaires, remplaçant les mécanismes du quotient conjugal et du quotient familial. L'impôt sur le revenu actuel serait à terme totalement refondu, éliminant ses nombreuses incohérences.
- C. Restructurer et simplifier la fiche de paie pour les entreprises établies en Corse constitue le 4ème volet de la réforme. Il s'agit ici de traiter de façon différenciée les cotisations sociales contributives (retraites, chômage, indemnités journalières...), destinées à basculer intégralement dans la part patronale. et les cotisations sociales contributives, qu'il s'agit d'assimiler à un impôt acquitté à la source par le salarié. Cette réforme très technique doit faire l'objet d'une étude particulière pour juger de la capacité de la Corse à la mener de façon autonome.

S'il est avéré que la Corse peut progresser sur ces 4 volets, la mise en œuvre du revenu d'existence sur l'île n'est plus qu'une question de calendrier. Bien entendu, tout ceci pose des questions techniques ardues et nécessite des négociations avec les diverses administrations concernées et les instances politiques.

L'AIRE est à votre disposition pour participer à la définition de ce projet et en valider la faisabilité technique.

Marc de Basquiat, Président AIRE

Prochaines Rencontres de l'AIRE en 2016

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques, salle VH043 de 19 heures à 21 heures 21 septembre - 12 octobre - 9 novembre - 14 décembre

ISSN 2429-1129